

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 13 décembre 2012, à 19h00
à la Salle de Spectacles**

4^{ème} séance – 2012 / 2013

Séance du jeudi 13 décembre 2012

Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre huissier suppléant, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix ainsi qu'à M. Cardinaux de la Société Maxximum en charge du son, fidèles au poste.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 63 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Joliat, Ranjini Sivanesan, Ellen-Mary Dreier, Solmaz-Rosa Korkmaz, Nadia Carota, Gerarda Romano-Giorno et Maud Catillaz ainsi que MM. Jérôme Tendon, Roberto Arnedo, Frédéric George, Alberto Mocchi, João-Batista Domingos et Raymond Gauthier

Sont absents: MM. Gian-Luca Ferrini, Antonio Lepore et Pascal Montemari

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette quatrième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une interpellation de M. Didier Divorne sur l'aide au logement

Cette intervention sera traitée prioritairement au point N° 12 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012
3. Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani concernant le bilan pour la Place du Marché
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Budgets 2013**
 - a) de la Commune de Renens
 - b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
 - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy
12. Motions, postulats, interpellations
13. Questions, propositions individuelles et divers
14. Vœux de fin d'année

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 15 novembre 2012.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Assermentation

Mme Rosana Joliat, Présidente du groupe PLR, a informé le Bureau du Conseil que M. Giorgio Chindamo, de la liste des "viennent ensuite", est actuellement malade et ne pourra donc être assermenté lors de cette séance. Nous formons nos vœux de prompt rétablissement à M. Chindamo et espérons le voir bientôt siéger dans notre Conseil.

4. Communications de la Présidence

❖ **Résultat de la votation fédérale du 25 novembre 2012**

Modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties.

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'923	1'756	1'756	34	10	1'712	1'536	176	22.16%

❖ **Résultat de la votation cantonale du 25 novembre 2012**

Modification de terminologie des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'923	1'756	1'756	39	12	1'705	1'640	65	22.16%

❖ **Ludothèque Le Potiron**

Comme annoncé lors de notre dernier Conseil, le Bureau a reçu une lettre de la ludothèque « Le Potiron » dont je vous livre un résumé. Les responsables de cette ludothèque nous rappellent qu'elle existe depuis 1978. Elle se trouve à la Rue de la Source 2 et vit grâce à l'engagement de neuf bénévoles et avec le soutien financier de notre Commune ainsi que l'EFRE (Entraide Familiale de Renens). Afin de pouvoir ouvrir plus d'une fois par semaine, Le Potiron est à la recherche de nouveaux bénévoles afin de renforcer leur équipe. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur leur site Internet à l'adresse www.ludotheque-renens.ch.

Suite à cette lettre, le Bureau du Conseil, accompagné de M. Gérard Duperrex, vice-président, s'est rendu dans cette ludothèque. Nous nous sommes entretenus avec la plupart des bénévoles et sommes convaincus qu'une telle structure doit perdurer. En effet, à l'heure où l'on parle de durabilité, la mise en commun et la location de jouets est une alternative intéressante et qui, en plus, permet aux familles de faire des économies. Nous avons pu relayer certaines idées et remarques entendues lors de cette visite à notre Municipalité, compétente en matière de subvention et de visibilité.

❖ **Confidentialité des débats**

J'ai été assez fâchée d'apprendre par la presse le résultat des débats de la Commission des finances sur le Budget. Je vous rappelle l'art. 49 du Règlement de notre Conseil communal : «Les conseillers sont soumis au secret de fonction en leur qualité de conseiller et de membre de commissions. »

Je vous rappelle également qu'un rapport de commission n'est public qu'à partir du moment où il est lu lors de nos séances du Conseil. Sur le fond, nous avons toutes et tous valeur d'exemple et l'image dégalée par de telles fuites ne peut que nuire à la crédibilité et au bon fonctionnement de notre institution.

Si ce genre de fuites venait à se reproduire, tous les membres de la commission concernée par un manque de confidentialité seront appelés à rencontrer le Préfet.

❖ **Election au Grand Conseil du 11 mars 2012**

Suite à un soupçon de fraude lors de l'élection au Grand Conseil du 11 mars 2012, le SeCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles) a mandaté le Préfet du district de l'Ouest lausannois afin d'établir une enquête. Les bureaux électoraux communaux du district ont remis à la Préfecture les 216 bulletins annulés. L'art. 41, chiffre 1, lettre f de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) a la teneur suivante : « sont nuls les bulletins qui présentent des suppressions ou adjonctions qui ne sont pas toutes de la main de l'électeur et qui ont été apportées systématiquement ». Cela représente 98 bulletins sur les 216 totaux. Ce motif d'annulation concerne tous les partis politiques et grand nombre de candidats. Dès lors, le Préfet est d'avis qu'on ne peut pas parler de fraude électorale de la part d'un candidat précis. Dans le cas contraire, plusieurs candidats pourraient être dans la même situation, tout parti politique confondu.

L'échange de courrier relatif à cette affaire, ainsi que le rapport détaillé du Préfet peuvent être consultés à la fin de cette séance. Je vous rappelle cependant que certains de ces documents contiennent le nom des personnes innocentées et qu'ils sont par conséquent à traiter confidentiellement

❖ **Office de Poste de Renens-Village**

J'ai reçu une lettre du comité de défense de l'office de Poste de Renens-Village (ADOPRV) faisant part de la situation actuelle. Ce comité, fondé en 2001, a été réactivé cette année, suite au projet de fermeture de l'office de Poste. En septembre 2012, le comité a écrit à la Poste pour leur faire part du mécontentement de la population dû aux restrictions d'horaire ayant eu lieu durant l'été, ainsi qu'une pétition dotée de plus de 500 signatures. Dans l'impossibilité de répondre immédiatement, la Poste a assuré le comité qu'elle mettrait en place l'alternative la plus adaptée pour le réseau postal futur. Actuellement, le comité est toujours dans l'attente de nouvelles de la Poste sur l'avenir de la poste de Renens – Village. Par cette lettre, le comité souhaite rappeler à nos autorités l'attachement de la population à cet office de poste.

❖ **Jetons de présence**

Les fiches personnelles des jetons de présence ont été remises aux Présidents de groupe avant le début de séance. Merci à ceux-ci de les distribuer à leurs membres présents. Les décomptes des personnes absentes sont à rendre à Mme Charlet qui les leur fera parvenir. Je vous rappelle que notre séance de ce soir sera payée en juin 2013.

❖ **Tour de Romandie**

Vous allez prochainement recevoir une invitation pour le repas de soutien à l'étape du Tour de Romandie qui fera halte dans l'Ouest les 24 et 25 avril 2013. Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du 8 février 2013, dès 11h30, au Restaurant de Dorigny si vous êtes intéressé.

❖ Coupe du sapin

Le 6 décembre a eu lieu la traditionnelle coupe du sapin dans la forêt de Bottens à laquelle je me suis rendue en compagnie de Mme Gisèle Martin du bureau du Conseil. Vous pouvez le découvrir à nos côtés. Je tiens à vivement remercier le service Environnement et Maintenance pour l'organisation de cette journée et pour tout le travail de décoration qui fait que ce sapin resplendit actuellement dans cette salle de spectacles ! Je remercie également la Municipalité de Bottens pour son accueil. La fonction de présidente est pleine de surprises et lorsque j'ai accepté cette responsabilité, je n'imaginais pas devoir manier une tronçonneuse, c'est désormais chose faite.

❖ Retransmission des Sonomix

Je dois également vous faire part d'une communication de la société Sonomix concernant les rediffusions des séances du Conseil communal. La séance de ce soir, sera rediffusée

- *Le 15 décembre à 14h00*
- *le 16 décembre à 20h00*
- *le 21 décembre à 20h00*
- *le 22 décembre à 17h00*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

• M. Michele Scala, PS

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Je reviens sur l'interpellation de Mme Rosana Joliat à propos de la fausse tentative de fraude. J'aimerais tout d'abord remercier Mme Joliat car cela nous a permis, ainsi, de clarifier un point qui semblait être trouble, en tout cas pas net, pour quelques conseillers. Cela n'empêche que M. ... a très mal vécu ces moments. Il faut se mettre dans sa peau, il est interpellé, à droite à gauche, en s'entendant dire qu'il a fraudé; ensuite il y a interpellation. Il a très mal vécu ces moments, c'est donc pour cette raison que je demande aux conseillers qui se sont permis, qui ont insinué ou encore porté des accusations gratuites à l'encontre de M. ... de lui écrire une lettre d'excuses ou en tout cas de s'excuser lorsqu'ils le rencontreront.

• Mme Rosana Joliat, PLR

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Merci M. Scala pour ces mots. Je ne connais pas la personne, je n'avais pas cité son nom. Vous l'avez cité ce soir, je suis désolée pour ce monsieur, il y en a d'autres qui étaient également à la même enseigne. Je ne le connais pas je ne vais donc pas forcément m'excuser auprès de lui.

Simplement ce que j'aimerais dire aux personnes qui sont dans ce Conseil, aux présidents de groupe, aux présidents de parti, c'est de bien expliquer aux personnes lorsqu'ils votent, comment ils doivent voter, tout simplement.

Je pense que j'avais utilisé le mot "fraude" parce que c'est un mot que nous utilisons en français assez facilement.

J'ai lu dans les journaux ce que le Préfet avait dit. J'attendais de la part de la Municipalité éventuellement une réponse à ce sujet, je vous remercie d'être intervenu, mais en aucun cas je n'aurais cité le nom de cette personne. Merci.

Mme la Présidente

Je précise que la raison pour laquelle c'est moi qui ai donné lecture du rapport de M. le Préfet réside dans le fait qu'en tant que Présidente du Conseil, je suis également responsable du Bureau électoral.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 4-2012/2013 de la Municipalité ainsi que la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani concernant le bilan pour la place du Marché.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

Je souhaiterais juste saluer et féliciter les conseillers qui sont arrivés jusqu'ici ce soir et mentionner que nous n'avons pas d'autres communications que celles que vous avez mentionnées.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité

- **Mme Victoria Ravaoli, PS**
Réaction au sujet du futur gymnase à Renens

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Le PS remercie la Municipalité pour les informations concernant l'état d'avancement des projets du futur gymnase à Renens. A savoir que pour la rentrée 2016 déjà, l'établissement accueillera, sur le site des entrepôts CFF, plus d'un millier d'étudiants pour 50 classes, triple classe de gymnastique et une aula. Nous nous réjouissons de recevoir le prochain préavis du plan de quartier avec en plus des nouveaux immeubles qui permettront l'implantation de

commerces, bureaux, mais surtout pourraient accueillir 200 logements, ce qui n'est pas négligeable en ces temps de crise du logement.

Merci de votre attention.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative à la Place du Marché

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse. Je constate surtout qu'elle nous a fait un large historique de tous les travaux, tout ce qui a été nécessaire pour le changement du centre de Renens.

Cependant, je trouve que le bilan est rétréci à un paragraphe dans lequel la Municipalité dit être globalement satisfaite. Néanmoins, elle va réunir le groupe de concertation; j'aurai souhaité que cela ait eu lieu avant, cela aurait évité à la Municipalité plusieurs interventions durant les séances de ce Conseil communal, sur la circulation, sur les terrasses, etc. Si la Municipalité avait discuté avec les gens, cela aurait évité pas mal de remarques désagréables, mais ma foi cela est de sa responsabilité. J'espère que ce groupe va pouvoir se réunir et je pense que, peut-être, il faudrait l'élargir avec toutes les personnes qui sont intervenues lors de ce Conseil communal.

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative à la Place du Marché

Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

En préambule, je souhaite vous donner lecture du serment que chacune et chacun d'entre nous, membres de la Municipalité et du Conseil communal, avons prêté, et donc promis.

LOI 175.11 sur les communes (LC) du 28 février 1956

Art. 9 Serment

Avant d'entrer en fonction, les membres du conseil général prêteront le serment suivant:

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Art. 62 Serment

Avant d'entrer en fonction, les membres de la municipalité prêtent le serment prescrit à l'article 9, auquel on ajoute:

«Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.»

Bien des mois ont passé depuis que chacune et chacun a prononcé la phrase : « je le promets ». Il me semblait donc utile de rappeler cet engagement solennel.

Ceci étant, je voudrais revenir sur certains propos évoqués lors de la séance de notre conseil du mois de novembre dernier et, plus précisément, sur la réponse à l'interpellation de Mme la conseillère communale Haas-Torriani ; en effet, la lenteur et le manque d'intérêt porté aux diverses questions ou vœux concernant le dossier « rue du Midi et rue de la Mébre » m'avait interloquée.

Comme déjà dit, il faut savoir que cela fait maintenant plusieurs mois, voire plus d'une année que les habitants, dont je fais moi-même également partie, se plaignent du « nouveau quartier ».

La Municipalité est parfaitement informée de cet important mécontentement et pourtant il semble qu'elle fasse la sourde oreille.

En effet, absolument aucune amélioration et / ou aucun changement ne sont perceptibles.

J'en veux pour preuve, les termes de la réponse municipale à l'interpellation de Mme la conseillère communale Haas-Torriani qui admet et je la cite « ...la seule ombre au tableau, mais d'importance, réside au niveau de certains automobilistes ».

En cette fin d'année, la rue du Midi a non seulement été décorée à l'aide de guirlandes de Noël mais aussi à l'aide de gros blocs de béton gris qui doivent probablement aider à sécuriser enfin les entrées des immeubles qui étaient devenues, sur les immeubles à numérotation impaire, pour ainsi dire mortelles en fonction des nombreux automobilistes qui fondaient en utilisant le trottoir pour éviter les gendarmes couchés.

Toutefois, ces cubes de béton, comme dans un jeu de plein air, peuvent être tournés et / ou déplacés. Ils l'ont d'ailleurs déjà été et ne se trouvent plus là où ils ont été déposés.

Que compte entreprendre la Municipalité après la mise en place des dos-d'âne ignorés ou contournés, bien souvent largement à plus de 30 km/heure, et des blocs en béton déjà posé?

Songe-t-elle à réintroduire des passages piétons ? Ou à installer un feu rouge à mi-chemin sur la rue du Midi et la rue de la Mébre et la rue de Lausanne ?

Pourquoi la Municipalité n'admet-elle pas également les autres doléances et plaintes déjà mentionnées par moi-même ou autres habitants de cette rue ?

Les marquages des terrasses non respectés, ça vous dit quelque chose ? Les sorties de bar avec tapages nocturnes, ça vous parle peut-être ? Les innombrables parcages sauvages sur le trottoir, vous voyez ce que je veux dire ?

Ces rues ne souffrent, hélas et de loin pas uniquement d'une seule ombre au tableau comme écrit mais elles sont devenues l'ombre de toute la ville de Renens, d'autant plus que l'éclairage public de la place du Marché est hors service depuis la fin de l'été. Là elle a été de

nouveau mise en action apparemment. Les vitrines des commerces éventuellement aident lorsqu'elle n'est pas éclairée.

Pour preuve, une quarantaine de personnes ont participé à une opposition communale à la discothèque en devenir, certains propriétaires se sont aussi mobilisés, et ce qui est devenu plus que certain, c'est que le 99% des habitants de ce quartier en ont marre que ce soit les « visiteurs » et non les habitants qui soient systématiquement « protégés ».

La Municipalité prend acte, elle a l'attention retenue, elle entend bien, elle comprend aussi, et elle se préoccupe et de temps à autre elle regrette...

Mais serait-il possible que comme promis, enfin :

Elle contribue au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, qu'elle administre avec fidélité et impartialité les biens communaux, qu'elle ne taise jamais les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à leur connaissance.

Ou faudrait-il que les instances supérieures soient appelées encore éventuellement pour que les choses bougent réellement et sérieusement ?

Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

- Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative à la Place du Marché

Cela concerne également la réponse à l'interpellation de Mme Nicole Haas-Torriani.

En page 5, dans l'avant-dernier paragraphe, on parle à nouveau d'"usagers de la Place". Mais qui sont-ils, les marginaux ou les habitants?

Au dernier paragraphe, toujours page 5, la Municipalité va-t-elle vraiment tenir compte des critiques des utilisateurs et surtout du voisinage? J'en doute.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Etant donné que cela concerne tant Urbanisme et Travaux que Sécurité publique ou encore l'Observatoire de la Sécurité, je vais répondre!

Mme Widmer, nous pouvons débattre un petit moment, ce n'est ni une question ni une intervention formelle. Disons simplement que nous nous sommes effectivement préoccupés de cette rue, nous avons cherché des solutions. C'est vrai que c'est un changement dans l'habitude de la circulation au centre de Renens et que les aménagements doivent peut-être évoluer.

Nous avons cherché des solutions, vous le dites vous-même, solutions que vous critiquez. Des "dos d'ânes" pour ralentir la circulation ont été posés. Puis, suite à notre précédent Conseil, nous avons effectivement, et tardivement sûrement, installé dans un premier temps des plots en béton pour protéger l'entrée des immeubles par rapport aux automobilistes qui rasant les maisons. Nous nous sommes expliqués auprès de Mme Sambuc à qui nous avons téléphoné et que nous allons rencontrer.

Nous avons fait la même chose à la rue de la Savonnerie, simplement là ce n'était pas des plots en béton mais des bacs à fleurs. Pour l'instant, et de manière provisoire, nous avons mis

ces blocs en béton. Comme mentionné, nous avons prévu de rencontrer Mme Sambuc, qui avait écrit et dont la lettre ainsi que celle d'une autre pétitionnaire avait été mentionnée, pour évaluer cette mesure, pour voir si d'autres mesures peuvent être prises ou des aménagements modifiés. .

Les modifications peuvent aller dans tous les sens : certains mentionnent une rue piétonne, il pourrait également s'agir de remettre des passages piétons ou des feux. Je crois simplement que nous avons fait un gros changement avec les zones de rencontre dans le centre de Renens. Il est vrai qu'un certain nombre d'utilisateurs, et j'utilise exprès ce mot, de la Place et des commerces ne réalisent pas qu'ils peuvent aller parquer au parking de la place du Marché et sortir comme piétons sur la rue même; il y a encore trop de voitures dans cette rue qui y parquent, qui y circulent. Nous avons aussi rencontré des propriétaires d'une rue adjacente, la rue de la Source, qui a des problèmes du même ordre. La Police fait également là son travail de façon absolument claire, elle amende les gens qui doivent être amendés, elle les poursuit, la Police fait son travail.

Comme mentionné également dans la réponse à Mme Sambuc et aux autres signataires, une campagne d'information va être faite sur ce qu'est une "zone de rencontre". Il y a effectivement des changements de mœurs à faire et nous sommes conscients qu'il y a un certain mécontentement, même un mécontentement certain, et nous admettons facilement que nous aurions dû réagir plus rapidement en rencontrant les gens.

Cela concerne plusieurs services de la Commune et les solutions ne sont pas non plus évidentes; nous le voyons bien, car les deux solutions que nous avons trouvées, vous les critiquez et pour certains elles auraient même amenés plus de complications !

Ce que je peux dire, c'est qu'il est prévu cette campagne d'information sur les zones de rencontre l'année prochaine d'une part, et d'autre part, concernant la Place du Marché, nous réunirons la commission de concertation qui avait été nommée pendant le chantier. Peut-être que cette commission doit être renommée autrement, le chantier étant terminé. Peut-être qu'un groupe de travail d'accompagnement de la Place, avec en particulier des représentants de l'Association de quartier du Centre, devrait être constitué pour essayer, ensemble, de réfléchir aux meilleures solutions pour cette Place. Finalement, il est également prévu d'aller rencontrer individuellement les personnes qui ont écrits.

Voilà ce que je peux vous dire en complément à votre intervention. Mais à nouveau, et sans entrer ici dans une polémique inutile, je crois que tous les membres de la Municipalité ici présents respectent leur promesse formelle d'élus !

Mme Florence Widmer, PLR

Ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est comment dans un rapport comme celui que vous avez rendu à Mme Haas-Torriani vous pouvez dire qu'il n'y a qu'un seul problème. Dites le haut et fort, ce n'est pas un problème, c'est toute la rue, tout ce quartier qui est un problème. La deuxième chose c'est que moi ce qui me fait souci, c'est que vous parlez de Mme Sambuc. Mais nous ne parlons pas que de Mme Sambuc, mais de la majorité du quartier. Entre le mois passé et ce mois, je suis allé toquer à pas mal de porte car j'ai eu énormément de téléphone. Jamais je n'aurais pu imaginer que le Conseil communal était regardé comme cela. Il y a des gens qui m'ont croisé dans la rue en me demandant si j'étais Mme Widmer et qui commence à me raconter leur problème. Il y a des gens qui ont peur, il y a eu des gens qui ont voulu faire opposition comme j'en ai parlé, mais ils ont peur de signer, ils ont peur d'apposer leur nom.

Tout cela pourquoi? Parce qu'ils ont peur des répercussions. Est-ce que c'est cela que nous voulons dans ce quartier? Est-ce que vraiment nous avons envie que les gens aient peur de signer une opposition par exemple? Est-ce qu'il faut avoir peur de sortir et craindre de peut-être se faire shooter? Est-ce qu'il faut avoir peur des propriétaires des voitures qui dérangent? Alors moi je suis navrée, je ne suis plus d'accord avec cela et si je dois revenir à tous les Conseils pour vous embêter avec ce quartier, je le ferai soyez en sûr.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je ne peux pas laisser dire ici que des gens aient peur de nous parler; enfin je peux le laisser dire si c'est ce qu'ils ressentent, mais il n'y a pas à avoir peur, nous connaissons les gens qui nous ont écrits, nous en connaissons d'autres qui n'écrivent pas et se plaignent. Les gens peuvent nous écrire, ils peuvent nous voir, ils peuvent venir nous parler, tous mes collègues ici présents sont très fréquemment présents sur cette Place et sur ces lieux.

Nous avons eu des discussions pas toutes simples et c'est parfois le lot du politique; j'ai eu parfois des mails difficiles avec des commerçants de la rue, nous avons répondu, nous nous sommes expliqués, nous discutons. Si les gens ne sont pas contents, ils viennent le dire et nous sommes prêts à faire une séance d'information. Nous avons déjà organisé une séance d'information avec un certains nombres de citoyens qui se plaignaient des mêmes dysfonctionnements.

Alors soyons très clair, ce n'est pas seulement l'aménagement de la Place, c'est la vie en Ville, c'est la vie dans une ville, qui peut parfois être problématique. Regardez certains quartiers lausannois, certains quartiers des autres grandes villes où il y a des bars, où il y a des bistros d'où les gens sortent, effectivement, de façon parfois bruyante. C'est la vie en ville. Ceci dit, cela fait partie des problèmes dont nous nous préoccupons, nous sommes prêts à rencontrer tous ces gens, ils ne risquent absolument rien d'écrire, de râler, de venir nous dire les choses. Cela fait partie de la vie publique.

Mme Florence Widmer, PLR

Mme la Syndique, d'accord vous ne voulez pas que les gens vous disent qu'ils ont peur, mais oui, je prends mon cas personnel, quand je veux aller jeter mes poubelles avec ma fille dans les bras et qu'une voiture dérange, pour juste aller faire comme cela avec le plot, j'ai trois molosses qui viennent parce que j'ai "oups" demandé de déplacer la voiture qui dérangeait. Eh bien oui, c'est cela et je vous l'ai dit, et je vous le redis et je vous le redirai encore.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances

Mesdames et Messieurs,

Je vous informe qu'après une longue traversée du désert, les Commissions de gestion et des finances se rencontreront le mardi 22 janvier 2013 à la buvette de la Salle de spectacles ceci

pour discuter un des thèmes qui leur est cher, "les comptes en attente". Plus de détails seront envoyés aux membres desdites commissions dans le courant du mois de janvier.

Je souhaite de fructueux débats, ce soir, pour le budget 2013.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente informe que M. Jacques Berthoud, président de la CUAT, lui a communiqué qu'il n'avait pas de communications.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente informe que M. Didier Vienet, président de la CARIC, lui a communiqué qu'il n'avait pas de communications.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion et rappelle que, selon l'article 40, lettre g de notre règlement du Conseil communal, les commissaires qui siègent dans les conseils intercommunaux ont l'obligation de rapporter au moins une fois par année sur leurs activités.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

○ Commission des naturalisations

Faisant suite à la question de Mme Victoria Ravaoli, Présidente du groupe PS, le Bureau confirme que le groupe PS a bien droit à deux membres suppléants à la Commission de naturalisation. De ce fait, Mme Ravaoli nous a communiqué que M. Michele Scala serait le 2^{ème} membre suppléant.

○ Commission des finances

M. Nicolas Freymond, Président du groupe Fourmi rouge, m'a informée qu'au sein de la commission des finances, Mme Nicole Haas-Torriani remplacera M. Didier Divorne.

De plus je vous informe également que M. Didier Vienet, PS, remplacera M. Daniel Rohrbach dans cette même commission des finances.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

11. Budgets 2013

a) de la Commune de Renens

b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge

c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

La procédure arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour est la suivante :

- *M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, nous lira un résumé du rapport de majorité.*
- *M. Vincent Keller, rapporteur de minorité, nous lira son rapport.*
- *M. Roland Divorne nous donnera ensuite la position de la Commission des finances sur les amendements déposés par le groupe UDC.*
- *J'ouvrirai le débat de fond sur les budgets 2013, à savoir*
 - *de la Commune de Renens*
 - *de l'association Mèbre-Sorge et*
 - *de l'association de la STEP*
- *La parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore le débat de fond.*
- *Nous parcourrons ensuite le budget communal chapitre par chapitre, avec à chaque fois la présentation et la discussion sur les éventuels amendements proposés. A la fin de chaque chapitre, une interruption de séance permettant tant à la commission des finances qu'à la Municipalité de se prononcer sera faite en cas de nécessité, c'est à dire pour les amendements qui n'auraient pas été déposés sur la liste de l'UDC et qui tomberaient dans les conditions de traitement de l'art. 100 du Règlement de notre Conseil. Il va de soi qu'il n'y aura pas d'interruption de séance si aucun autre amendement que ceux reçus dans l'enveloppe du conseil n'est proposé ce soir. Les amendements du chapitre seront ensuite votés un par un. Pour rappel, le vote sur un amendement vous laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.*
- *Nous aurons ensuite une discussion sur le budget de l'organisme intercommunal Mèbre – Sorge puis*
- *Une discussion sur le budget de la STEP.*
- *Finalement, j'ouvrirai une dernière fois la discussion générale sur les 3 budgets.*
- *M. Roland Divorne nous lira les conclusions amendées ou non du budget et nous passerons au vote final.*

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne, Présidente de la Commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs.

M. Roland Divorner, Président de la Commission des finances

INTEGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Entre le 29 octobre et le 7 novembre, la Commission des Finances s'est réunie à 5 reprises, dont 2 séances doubles pour examiner le budget de la commune pour l'année 2013.

La commission remercie toute la Municipalité ainsi que tous les chefs de services, qui lors de nos diverses séances de travail ont répondu à toutes nos questions, en particulier à M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michael Perrin, Chef de service et Mme Laurence Favre adjointe du Chef de service, pour leur présence à toutes nos séances et surtout pour leur efficacité et leur compétence.

Introduction

L'année 2013 marque le début des grands chantiers, plus de 20 millions d'investissements sont prévus dont 17 millions sont considérés comme obligatoires et incontournables. Les emprunts se situeront à environ 85 millions à la fin 2013, si tous les projets se réaliseront.

L'objectif de la Municipalité est de maintenir les prestations actuelles et d'assumer les projets engagés ainsi que de stabiliser les coûts de fonctionnement qui ont été maintenus dans la mesure du possible au niveau du budget 2012 et des comptes 2011.

Le préambule (pages roses) donne toutes les informations et les détails nécessaires à la construction de ce budget 2013. La Commission remercie les auteurs de cette synthèse qui permet de mieux comprendre les difficultés que la Commune a dû surmonter pour élaborer ce budget qui néanmoins présente un excédent important et nécessite une vigilance accrue sur nos engagements financiers qui nous obligera à revoir certaines priorités dans nos investissements à venir.

*Le budget présente **une marge d'autofinancement positive** de CHF 157'000.-.
(budget 2012, CHF 1'502'600.-)*

*et **un excédent de charges d'exploitation** s'élevant à CHF 5'412'700.-
(budget 2012, CHF 3'183'900.-).*

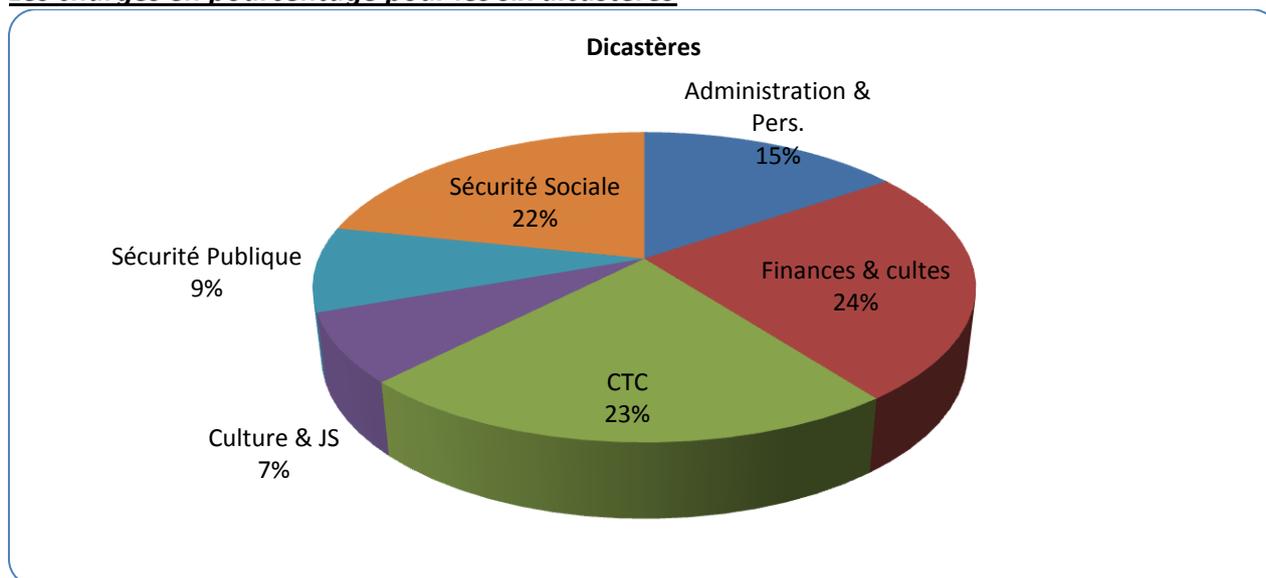
Après prélèvement dans le fond de réserve «Pour renouvellements et amortissements» d'un montant de CHF 1'500'000.-,

***l'excédent de charge pour le budget 2013, viré à capital, est de CHF 3'912'700.-.**
(budget 2012, CHF 1'683'900.-)*

Pour rappel, le taux d'imposition pour 2013 a été fixé à 78.5%

Les chiffres clés du budget 2013.

Les charges en pourcentage pour les six dicastères

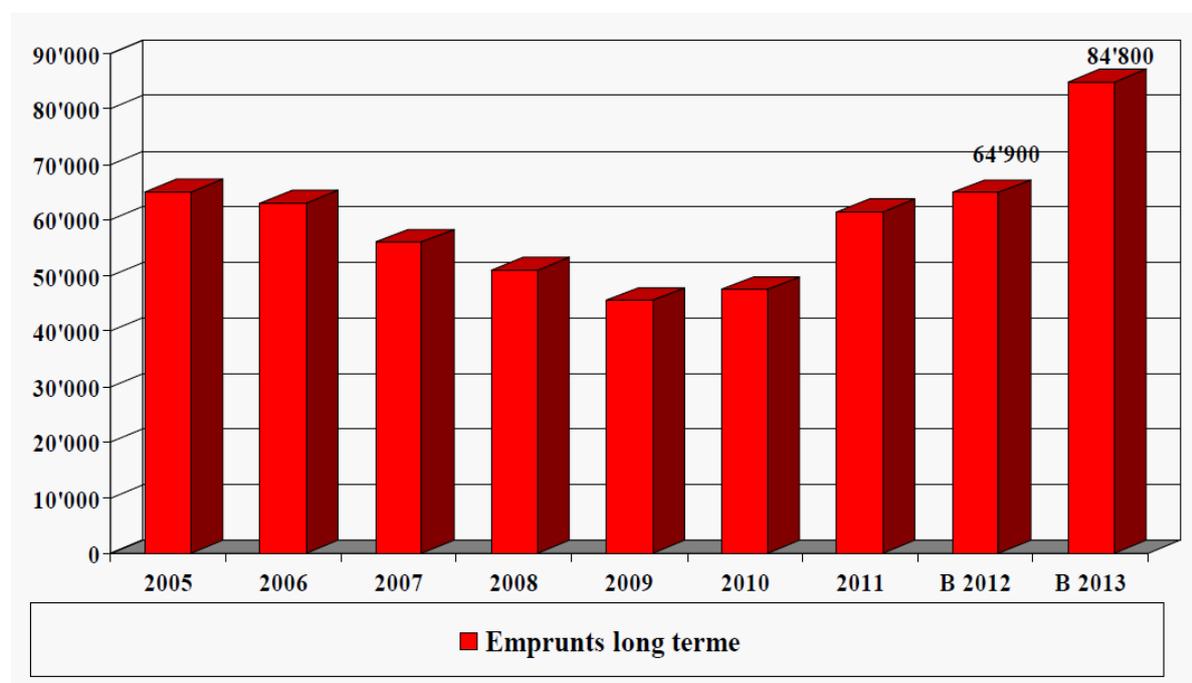


Les charges et les revenus pour les six dicastères, avec les comparaisons en pourcentage versus le budget 2012 et les comptes 2011.

	% Charges		Charges	Revenus	% Revenus	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Administration & Pers.	5.69%	13%	15'658'300	8'538'500	4.36%	22%
Finances & cultes	13.88%	23%	24'785'900	74'029'600	6.74%	12%
CTC	11.10%	23%	23'172'400	9'731'800	30.41%	61%
Culture & JS	1.42%	12%	7'348'500	1'350'500	-6.31%	8%
Sécurité Publique	1.68%	23%	9'014'700	1'104'000	3.78%	8%
Sécurité Sociale	15.87%	19%	22'094'800	3'407'500	-0.58%	-6%
Totalisation	10.21%	20%	102'074'600	98'161'900	7.95%	15%
Résultat / Excédent de charge				3'912'700		

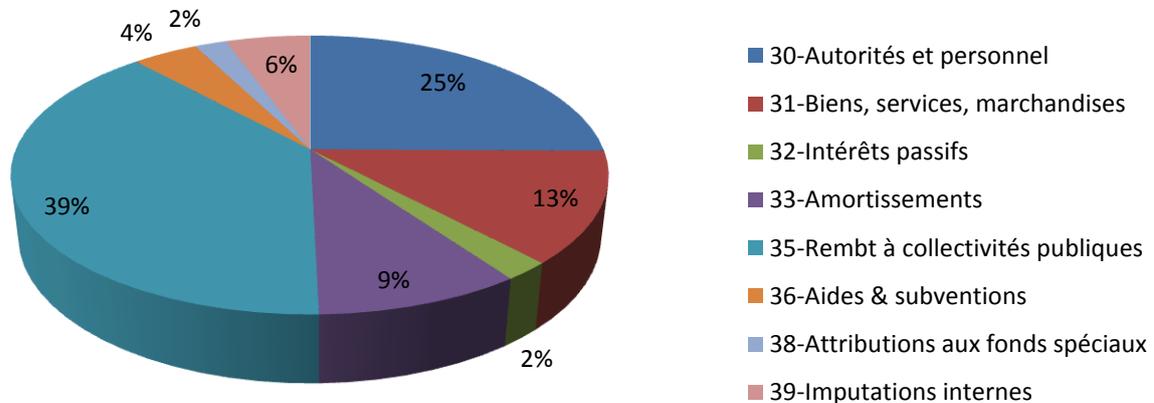
Tableau synthétique

	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013
Résultat d'exploitation (avant variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements")	11'130'571	-5'924'687	-721'462	-3'183'900	-5'412'700
Variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissement"	-11'226'954	2'500'000	500'000	1'500'000	1'500'000
Résultat viré à capital	-96'383	-3'424'687	-221'462	-1'683'900	-3'912'700
Marge d'autofinancement	19'638'978	5'439'913	3'901'629	1'502'600	157'000
Investissements	26'948'562	18'118'862	8'786'353	9'474'000	20'027'000
Emprunts	45'500'000	47'500'000	61'500'000	64'900'000	84'800'000
Capital	19'025'067	15'600'380	15'378'918	13'695'018	9'782'318
Fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements"	17'715'777	15'215'777	14'715'777	13'215'777	11'715'777
Endettement brut – par habitant	3'119	3'589	3'666	4'167	5'133
Endettement net – par habitant	179	853	1'067	1'906	2'877

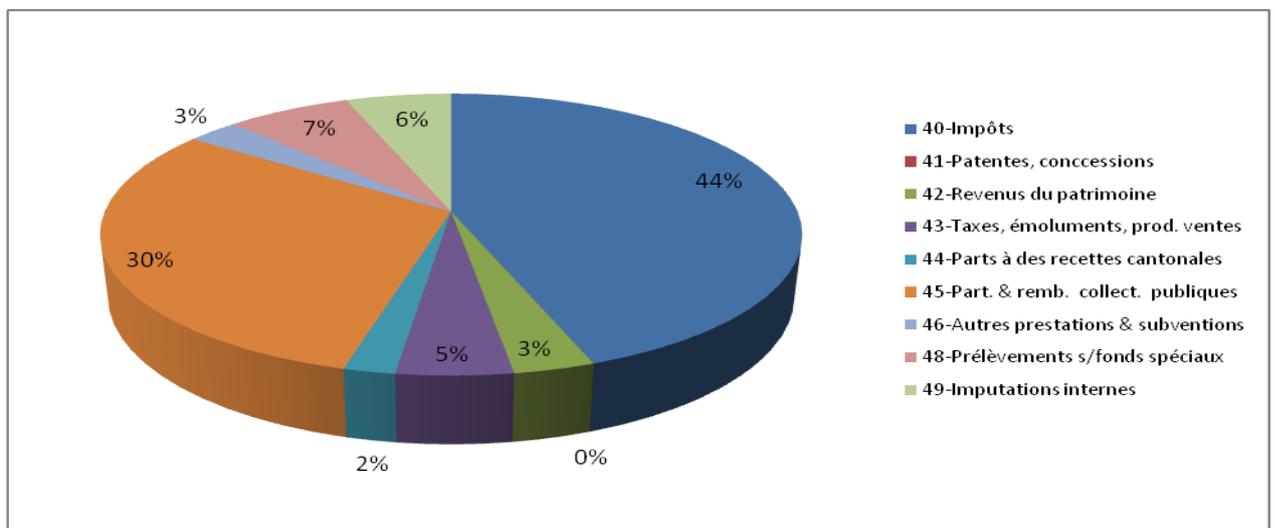
Emprunts sur le long terme

Récapitulatif des comptes de fonctionnement par nature avec les comparaisons en pourcentage versus le budget 2012 et les comptes 2011.

	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011	%VS2012	%VS2011
Total des charges	102'074'600	92'615'800	85'312'474	10.21%	19.65%
30 Autorités et personnel	25'689'300	24'781'400	23'386'366	3.66%	9.85%
300 Autorités et Commissions	821'700	807'600	797'011	1.75%	3.10%
301 Traitement du personnel fixe	19'630'500	18'936'900	17'957'299	3.66%	9.32%
303 Assurances sociales	1'781'100	1'718'000	1'535'036	3.67%	16.03%
304 Caisse de pensions et prévoyance	2'464'600	2'317'300	2'149'320	6.36%	14.67%
305 assurances maladie & acc	525'100	512'100	429'930	2.54%	22.14%
306 Indemnités et remb. Frais	125'800	120'900	98'077	4.05%	28.27%
307 Prestations complémentaires	45'000	46'000	46'787	-2.17%	-3.82%
308 Personnel intérimaire	0	20'000	3'335	-100.00%	-100.00%
309 Autres charges	295'500	302'600	369'572	-2.35%	-20.04%
31 Biens, services, marchandises	13'154'000	12'544'900	12'231'485	4.86%	7.54%
310 Imprimés, fournitures de bureau	517'600	446'400	321'625	15.95%	60.93%
311 Achat mobilier, matériel, véhicules	678'600	834'100	719'683	-18.64%	-5.71%
312 Achat, eau, énergie, combustible	1'423'500	1'543'500	1'255'469	-7.77%	13.38%
313 Autres fournitures et marchandises	1'019'300	915'900	956'447	11.29%	6.57%
314 Entretien, routes, immeubles	2'392'600	2'569'100	2'909'701	-6.87%	-17.77%
315 Entretien objets mobilier & inst. Teh.	190'200	179'000	172'423	6.26%	10.31%
316 Loyer, fermage et redevances	1'181'400	1'112'400	1'086'255	6.20%	8.76%
317 Réceptions et manifestations	221'900	372'700	362'715	-40.46%	-38.82%
318 Honoraires et prestations service	5'281'700	4'331'700	4'137'562	21.93%	27.65%
319 Impôts, taxes, coti et frais divers	247'200	240'100	309'606	2.96%	-20.16%
32 Intérêts passifs	2'183'900	2'350'500	1'920'081	-7.09%	13.74%
321 Intérêts des dettes court terme	104'000	110'000	6'969	-5.45%	1392.34%
322 Intérêts des dettes moyen/long terme	1'979'900	2'140'500	1'810'669	-7.50%	9.35%
329 Autres intérêts	100'000	100'000	102'443	0.00%	-2.38%
33 Amortissements	9'613'100	6'556'400	4'768'582	46.62%	101.59%
330 Amortissements patrimoine financier	1'033'400	1'117'200	1'053'650	-7.50%	-1.92%
331 Amortissements patrimoine admin	4'286'700	3'924'200	3'495'528	9.24%	22.63%
332 Autres amortissements admin	4'293'000	1'515'000	219'404	183.37%	1856.67%
35 Rembt à collectivités publiques	39'432'300	37'582'300	35'394'972	4.92%	11.41%
351 Rembt , particip. Charges cant.	21'616'200	19'419'800	18'162'767	11.31%	19.01%
352 Rembt , particip. Charges communes	17'816'100	18'162'500	17'232'205	-1.91%	3.39%
36 Aides & subventions	4'316'900	4'058'000	3'744'063	6.38%	15.30%
365 Aides & subventions instit privées	3'502'400	3'237'900	3'013'174	8.17%	16.24%
366 Aides Individuelles	814'500	820'100	730'889	-0.68%	11.44%
38 Attributions aux fonds spéciaux	2'096'500	1'738'800	2'217'731	20.57%	-5.47%
380 Attrib. Fonds réserve & renouvellement	2'070'100	1'473'100	2'078'750	40.53%	-0.42%
381 Attributions aux financements spéciaux	26'400	265'700	138'982	-90.06%	-81.00%
39 Imputations internes	5'588'600	3'003'500	1'649'194	86.07%	238.87%
390 Imputations internes	5'580'800	2'995'700	1'641'465	86.29%	239.99%
391 Imputations internes / informatique	7'800	7'800	7'729	0.00%	0.92%



	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011	%VS2012	%VS2011
Total des revenus	98'161'900	90'931'900	85'091'012	7.95%	15.36%
40 Impôts	43'520'000	43'322'700	41'963'634	0.46%	3.71%
400 Impôt revenu, fortune, personnel	30'630'000	30'700'000	28'546'928	-0.23%	7.30%
401 impôt bénéfice et/capital pers morales	6'232'000	6'590'000	6'723'247	-5.43%	-7.31%
402 impôt foncier	4'200'000	3'980'000	3'930'102	5.53%	6.87%
404 Droits de mutation	1'300'000	1'130'000	1'643'653	15.04%	-20.91%
405 Impôts s/successions-donations	670'000	630'000	665'108	6.35%	0.74%
406 Impôt taxes s/poss. Et dépenses	153'000	132'700	116'506	15.30%	31.32%
409 impôts récup, après défalcation	335'000	160'000	338'089	109.38%	-0.91%
41 Patentes, concessions	9'500	9'500	11'113	0.00%	-14.51%
410 Patentes	9'500	9'500	11'113	0.00%	-14.51%
42 Revenus du patrimoine	3'160'400	3'032'200	3'210'920	4.23%	-1.57%
422 Revenus capitaux patrimoine financier	544'200	441'700	579'989	23.21%	-6.17%
423 Revenus immeubles patrimoine financie	1'664'800	1'626'600	1'644'163	2.35%	1.26%
425 Revenus prêts et particip. patr. Admin.	270'000	270'800	269'899	-0.30%	0.04%
427 Revenus immeubles patr. Admin.	681'400	693'100	716'871	-1.69%	-4.95%
43 Taxes, émoluments, prod. ventes	4'517'700	4'652'400	4'588'454	-2.90%	-1.54%
431 Emoluments	487'300	576'800	491'897	-15.52%	-0.93%
432 Recettes pour soins médicaux et dent.	125'000	130'000	118'189	-3.85%	5.76%
433 Ecolage	24'000	24'000	23'100	0.00%	3.90%
434 Taxes de raccordement/utilisation	2'394'000	2'710'500	2'249'545	-11.68%	6.42%
435 Ventes et prestations service	754'100	693'900	819'197	8.68%	-7.95%
436 Remboursement de tiers	667'800	483'200	756'450	38.20%	-11.72%
437 Amendes	5'000	10'000	4'438	-50.00%	12.66%
439 Autres recettes	60'500	24'000	125'638	152.08%	-51.85%
44 Parts à des recettes cantonales	2'010'000	1'700'000	2'455'013	18.24%	-18.13%
441 Part à des recettes cantonales	2'010'000	1'700'000	2'455'013	18.24%	-18.13%
45 Part. & remb. collect. publiques	30'030'200	28'819'700	26'752'100	4.20%	12.25%
451 Participations & remb. Du canton	1'694'800	1'843'400	1'642'920	-8.06%	3.16%
452 Part. de communes et assoc. de com.	28'335'400	26'976'300	25'109'180	5.04%	12.85%
46 Autres prestations & subventions	2'719'000	2'400'400	2'651'013	13.27%	2.56%
465 Participations et subventions de tiers	2'718'900	2'400'300	2'626'013	13.27%	3.54%
469 Dons et legs	100	100	25'000	0.00%	-99.60%
48 Prélèvements s/fonds spéciaux	6'606'500	3'991'500	1'809'571	65.51%	265.09%
480 Prélèvement sur fonds réserve & renou.	2'707'100	2'691'100	1'745'528	0.59%	55.09%
481 Prélèvement sur financements spéciaux	3'899'400	1'300'400	64'044	199.86%	5988.64%
49 Imputations internes	5'588'600	3'003'500	1'649'194	86.07%	238.87%
490 Imputations internes	5'580'800	2'995'700	1'641'465	86.29%	239.99%
491 Imputations internes	7'800	7'800	7'729	0.00%	0.92%



Budget 2013 - Plan des investissements

Budget 2013 - Plan des investissements		
1010.5060.307	Site internet, cyberadministration et guichet unique	100'000
2024.5250.020	Chauffage à distance - constitution d'une SA	750'000
3004.5010.116	Signalétique	20'000
3400.5030.501	Lausanne 35 - ascenseur	100'000
3430.5030.235	Les Tilleuls - crédit d'étude rénovation des bâtiments	236'000
3430.5030.236	Les Tilleuls - rénovation des bâtiments	1'000'000
3430.5030.234	Château 17 - étude, rénovation de la Grange, y.c. la crèche Le Tournesol	100'000
3500.5030.203	Bibliothèque-médiathèque (crédit d'ouvrage Fr. 100'000.- en 2013 financé par fonds Berty Mich	0
3500.5030.202	Verdeaux - clinique dentaire - nouvel aménagement	150'000
3500.5030.210	Verdeaux - création bureau pour 2e direction primaire	21'000
3500.5060.306	Verdeaux - création bureau pour 2e direction primaire, mobilier	1'000
3500.5030.230	Verdeaux - réfections diverses	200'000
3510.5030.224	24-Janvier - réfection toiture et pose panneaux solaires	20'000
3540.5030.226	Censuy - nouveau bâtiment, salles de gym, parc sportif, APEMS	7'000'000
3610.5060.525	Remplacement du transporteur cimetièr	80'000
3610.5060.529	Remplacement de la laveuse	200'000
3711.5010.151	Gare Renens - lot 3, passerelle, places nord et sud	1'670'000
3711.5010.511	Renens-Centre - extension des travaux	300'000
3711.5890.080	Etudes urbaines (SDOL, PGA, PQ)	200'000
3810.5010.513	Eclairage public - mise en conformité	350'000
3820.5010.118	Modernisation installations signalisation lumineuse (feux) et autres éléments liés à la sécurité r	200'000
3820.5010.133	Réseau TL 2012-2014 - chantier 6	200'000
3820.5010.148	Rue de Cossonay - AFTPU réfection complète - chantier 3 (PALM)	200'000
3820.5010.154	Carrefour Censuy-Léman-Simplon-Gare - ligne TL 25	2'650'000
3820.5890.089	Entretien voirie et assainissement bruit - étude plan directeur	100'000
3861.5010.114	Les Ramiers - collecteur EU + EC	150'000
3861.5010.136	Lausanne - Spectacles - Sécheron - collecteur EU + EC (tram)	100'000
3861.5010.142	Censuy-Rue du Léman - collecteurs	350'000
3861.5010.150	Av. de la Gare - collecteur EU + EC	450'000
3861.5010.152	Rue Lausanne (Avenir/Mèbre/Savonnerie) - collecteur EU + EC (tram)	450'000
3861.5010.153	Lausanne + 24 Janvier - Sécheron - Croisée - collecteurs (tram)	100'000
3861.5010.516	Industrie-14 Avril - collecteurs EU + EC	850'000
3861.5010.517	Lausanne "est" - tronçon Florissant-Crissier collecteurs EU + EC	250'000
3861.5010.521	Broyé - détournement du ruisseau (exutoire), récupération EC	250'000
3861.5010.522	Alpes - collecteurs EU + EC en traversée de l'Av. du 14 Avril	790'000
3861.5620.062	Mèbre-Préfaully-Blancherie - collecteur intercommunal	159'000
6900.5060.303	Nouveaux centres de calcul	130'000
6900.5060.524	Modernisation de la téléphonie	150'000
	Total Budget 2013	<u>20'027'000</u>
	Total Budget 2012	9'474'000
	Variance	10'553'000

Examen des Comptes

ADMINISTRATION GENERALE-PERSONNEL (1)

Préambule

Le dicastère était représenté par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal et M. Stéphane Robert, chef du service du personnel.

Le service est augmenté de 0.6 ETP pour un poste de secrétaire.

L'augmentation des postes dans les dicastères par rapport au budget 2012 est de 2.4 ETP.

Tableau du budget 2013 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Administration & Pers.	16.91%	18%	15'658'300	8'538'500	9.39%	10.03%
Totalisation	10.21%	20%	102'074'600	98'161'900	7.95%	15.36%
Pourcentage VS budget 2013	15.34%				8.70%	

Examen de détail

Compte par nature **3011.01** : Les commissaires sont quelque peu offusqués par le libellé utilisé dans le budget 2013, soit « Remplacement par du personnel moins couteux »... Un terme plus technique, tel que « gain de mutation » aurait été plus judicieux et respectueux pour le personnel communal.

1001.3186 En cours de négociation.

1001.3111 concerne indemnité de CHF 500.- par municipal par année.

1010.3170 Etape du Tour de Romandie à Renens (CHF 1.- p/habitant).

1010.3526 La cotisation passe de CHF 1.50.- à CHF 2.69.- p/habitant (pour les affaires régionales)

1010.3182 Les frais de téléphones sont centralisés à l'informatique (6900.3182).

1060 Renens ne fait pas partie de Lausanne Tourisme.

1080.4529 Montant fourni par le canton en octobre.

1080.4657.01 La hausse de tarifs des abonnements n'a pas été répertoriée pour 2013.

1085 Ce compte a été spécifiquement créé pour la facturation aux tiers « non collectivités locales ».

1900.4526.05 Lausanne s'est retirée du SDOL à fin 2012.

FINANCES-CULTES (2)**Préambule**

Le dicastère était représenté par M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michael Perrin, Chef de service et Mme Laurence Favre adjointe du Chef de service.

La municipalité est pleinement consciente de la nécessité de trouver des solutions pour améliorer la marge d'autofinancement et conserver un niveau d'emprunts acceptable. Les efforts consentis pour contenir les dépenses sans pour autant réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité ne suffisent pas à équilibrer le budget. Les charges inhérentes et récurrentes augmenteront ces prochaines années. Par conséquent, de nouveaux revenus devront être envisagés.

Le service est augmenté de 0.8 ETP pour un poste de comptable.

Tableau du budget 2013 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Finances & cultes	26.76%	29%	24'785'900	74'029'600	81.41%	87.00%
Totalisation	10.21%	20%	102'074'600	98'161'900	7.95%	15.36%
Pourcentage VS budget 2013	24.28%				75.42%	

Examen de détail

2020 Les taux d'intérêts sont au plus bas en ce moment.

2026 Le montant a été fourni en octobre par le canton.

Fonds pour renouvellement et amortissements (9282.57)

Solde au 31.12.2010	15'215'777.80
Solde au 31.12.2011	14'715'777.00
Solde estimé au 31.12.2012	13'215'777.00
Solde estimé au 31.12.2013	11'715'777.00

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL (3)

Préambule

Pour rappel, le plan comptable du CTC est décomposé en deux Directions depuis le budget 2012. La **Direction Bâtiments et Environnement** comprenant respectivement le Service Bâtiments-Domains et le Service Environnement-Maintenance et la **Direction Urbanisme et Travaux** comprenant le Service Urbanisme et le Service Travaux.

Les deux dicastères étaient représentés pour la direction Bâtiments et Environnement, par M. Jean-Marc Dupuis, Municipal accompagné de M. Alain Lombardet, Chef du service Bâtiments-Domains et M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance et pour la direction Urbanisme et Travaux par Mme Tinetta Maystre, Municipale, accompagnée de M. Martin Hofstetter, chef du service Urbanisme et de M. Christophe Sarda, chef du service Travaux.

Tableau du budget 2013 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
CTC	25.02%	27%	23'172'400	9'731'800	10.70%	11.44%
Totalisation	10.21%	20%	102'074'600	98'161'900	7.95%	15.36%
Pourcentage VS budget 2013	22.70%				9.91%	

Examen de détail

Compte par nature 3121 - Achat d'eau

Budget 2013 CHF 204'100.-, Budget 2012 CHF 211'600.-, Compte 2011 CHF 217'481.41

La consommation d'eau des édicules publics et fontaines est conséquente.

La Commune est en discussion avec Lausanne afin de pouvoir mieux maîtriser cette consommation par la pose de compteurs individuels.

3531.3122 – Achat de gaz + 3531.3124 – Achat de combustible – Collège Joran (+ Vaudaire)

Sur les trois premiers mois 2010, suite à la rénovation de la façade, une perte d'environ 150'000 KWh a été enregistrée, représentant un montant d'environ CHF 18'000.-. A relever que statistiquement, l'année 2010 était la plus froide en degré / jour sur les 15 dernières années. Par contre, 2011 était la plus chaude sur la même durée, ce qui représente une différence entre 2010 et 2011 d'environ CHF 28'000.--.

En 2011, la baisse de prix du KWh par rapport à 2010 représentait un montant de l'ordre de CHF 22'000.-.

Suite à une optimisation pointue des 2 bâtiments, Joran et Vaudaire, une baisse des consommations d'énergie de 7% a été atteinte en 2011. Les montants de budgets 2012 et 2013 se basent sur des valeurs historiques.

CULTURE – JEUNESSE - SPORT (5)**Préambule**

Le dicastère était représenté par Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale et Mme Michelle Dedelley, cheffe de service.

Le service est augmenté de 0.5 ETP, soit pour un poste de secrétariat devoirs surveillés. Transfert de charges contrat de prestation Ecoles.

Les nouveautés du budget 2012 sont la création de 2 nouvelles sections.

1 - Section 5110 pour les projets d'animations organisés par le service Culture-Jeunesse-Sport

2 - Section 5115 pour les projets culturels organisés par le service Culture-Jeunesse-Sport

Tableau du budget 2013 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Culture & JS	7.93%	9%	7'348'500	1'350'500	1.49%	1.59%
Totalisation	10.21%	20%	102'074'600	98'161'900	7.95%	15.36%
Pourcentage VS budget 2013	7.20%				1.38%	

Examen de détail

5100.3170.10 le détail du compte a été mis à disposition de la Commission pour consultation.

5100.3653.09 le détail du compte a été mis à disposition de la Commission pour consultation.

5100.3653.11 le détail du compte a été mis à disposition de la Commission pour consultation.

5100.3653.12 le détail du compte a été mis à disposition de la Commission pour consultation.

5110.3102.01 le détail du compte a été mis à disposition de la Commission pour consultation.

5100.3513 Entrée en vigueur du financement des écoles de musique en 2013, soit CHF 5.50.- par habitant.

5311.3011.01 Le chauffeur du bus scolaire a été transféré du CTC (compte 3006.3011.01)

531 Le 2^{ème} établissement primaire est prévu pour la rentrée scolaire 2013-2014.

SECURITE PUBLIQUE-INFORMATIQUE-POPULATION (6)**Préambule**

Le dicastère était représenté par M. Olivier Golaz, Municipal et M. Olivier Fontanellaz, chef de service (Informatique - Service de la population).

Tableau du budget 2013 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Sécurité Publique	9.73%	11%	9'014'700	1'104'000	1.21%	1.30%
Totalisation	10.21%	20%	102'074'600	98'161'900	7.95%	15.36%
Pourcentage VS budget 2013	8.83%				1.12%	

Examen de détail

6000.3185 Plus qu'un poste budgétaire pour POLOUEST selon la convention, les charges des comptes 6015.3185 et 6100.3185 sont supprimées.

6150 Fusion des Services du Feu prévue en 2014.

6200.3511.01 Diminution progressive des taxes et apparition des premiers permis renouvelés tous les cinq ans.

6900.3111 Acquisition de matériel pour le SPOP

6900.3111.01 le détail du compte a été mis à disposition de la Commission pour consultation

6900.3111.02 le détail du compte a été mis à disposition de la Commission pour consultation

SECURITE SOCIALE (7)

Préambule

Le dicastère était représenté par M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, et de Mme Laurence Calame, nouvelle cheffe de service, entrée en service le 1/9/2012.

Le service est augmenté de 0.5 ETP soit ; 0.4 ETP pour un poste d'employée de maison à la Farandole et 0.1 ETP pour un poste de secrétaire à l'AFJ, augmentation du poste actuel de 0.4 à 0.5 ETP.

Il nous est rappelé que 70.90% du budget de SECSO, est pris par le service social (CHF 13'260'300.- de charges nettes) et 22.03% par Enfance-Jeunesse-AJE (CHF 7'174'200.- de charges nettes) soit pour ces deux postes 92.93% de l'ensemble du dicastère.

Vœu : Un commissaire demande de mettre les adresses des crèches et garderies dans le libellé des comptes.

Tableau du budget 2013 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Sécurité Sociale	23.86%	26%	22'094'800	3'407'500	3.75%	4.00%
Totalisation	10.21%	20%	102'074'600	98'161'900	7.95%	15.36%
Pourcentage VS budget 2013	21.65%				3.47%	

Examen de détail

Résumé des structures d'accueil communales et du réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier,

Lieux d'accueil communaux	Age	Horaires	Nbre de places	Nbre d'enfants au 30.10.12	Nbre d'heures au 30.09.12	Nbre accueillantes au 30.10.12
Accueil préscolaire						
Garderie communale "la Farandole" Rue de l'Industrie 4 - 1020 Renens	de la naissance à l'entrée au cycle primaire	de 6h45 à 18h30 du lundi au vendredi	62	84		
Garderie communale "les Globes-Trotteurs" Rue du Simplon 7D - 1020 Renens	de 18 mois à l'entrée au cycle initial	de 6h45 à 18h30 du lundi au vendredi	34	55		
Crèche communale "Le Tournesol" Av. du Château 17 - 1020 Renens	de la naissance à 2 ans 1/2	de 6h45 à 18h30 du lundi au vendredi	18	28		
Jardin d'enfants						
Jardin d'enfants communal "Les Lapins Bleus" Rue de l'Industrie 1 - 1020 Renens	de 2 ans 1/2 à l'entrée au cycle initial (ouverture 9 1/2 journées)	de 8h30 à 11h15 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h15 du lundi au vendredi sauf mercredi	15	47		
Jardin d'enfants "Le Pinocchio" Av. du Censuy 22 - 1020 renens	de 2 ans 1/2 à l'entrée au cycle initial (ouverture 7 1/2 journées)	de 8h30 à 11h15 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h15 le mardi et jeudi	15	39		
APEMS (Accueil pour les enfants en milieu scolaire)						
APEMS du Léman Collège du Léman - 1020 Renens	Cycles primaires I et II + cycle de transition "espace repas" dès la 7ème année	de 7h00 à 9h00 / 11h30 à 14h00 / 15h à 18h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 9h00 / 11h00 à 18h30 le mercredi (sauf vacances scolaires)	40	44		
APEMS du 24-Janvier Av. du 24 Janvier 30 - 1020 Renens	Cycles primaires I et II + cycle de transition	de 7h00 à 9h00 / 11h30 à 14h00 / 15h à 18h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 9h00 / 11h00 à 18h30 le mercredi (sauf vacances scolaires)	40	48		
Accueil familial de jour de Renens-Crissier						
Accueil Familial de Jour de Renens Rue de Lausanne 25 - 1020 Renens	Enfants jusqu'à 12 ans	Renens		169	125'469	41
		Crissier		43	27'380	5
Total			224	557		

Cours de français par les associations de Renens

Association	Cours	Nombre d'apprenants dans l'ouest lausannois
Association Lire et Ecrire Rue de l'Avenir 6 - 1020 Renens	3 cours 1 alpha bihebdomadaire de 5 heures 1 cours post-alpha le soir de 2 1/2 heures 1 cours de remise à niveau le soir de 2 1/2 heures	20 apprenant-e-s ☒
Association Franc Parler Rue de l'Avenir 5 - 1020 Renens	16 cours 15 cours de 2 heures le soir 1 cours de 2 heures l'après-midi (uniquement pour des femmes)	160 apprenant-e-s environ (environ 80 renenais)
Association Français en Jeu Rue de l'Avenir 6 - 1020 Renens	21 cours 18 cours hebdomadaire 3 cours spécialisés	270 apprenant-e-s environ A ce jour 98 apprenant-e-s de Renens
Total	40 cours	450 apprenant-e-s

7000.4513 Est inclus dans le montant, les activités d'une secrétaire.

7100.3655.04 L'augmentation est due suite à l'entrée du foyer Sainte-Famille et à une augmentation de placement d'enfants de Renens aux Baumettes, dans le réseau AJE.

7110.4659.01 baisse de la participation des parents.

7114.4659.03 La convention avec le propriétaire prend fin au 30 juin 2013, d'où que 6 mois de loyer.

7156.4515.03 fin de l'aide fédérale pour 2013.

7300.3655.01 Est inclus un cours pour les concierges (projet soutenu par l'Observatoire de la sécurité).

7600.4809 Il reste un solde de CHF 12'518.- dans le fonds, fin 2011.

7620 Montant fourni par le canton en octobre 2012.

7630.3514 L'augmentation de la subvention à l'AVASAD (anciennement OMSV) est due à une progression de la participation par habitant qui passe de CHF 106.85/habitant (budget 2012) à CHF 109.40/habitant pour 2013, soit une hausse de 15.05% depuis 2011.

COMPTE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE (STEP)

La commission prend acte du budget présenté, car il est dans la ligne des précédents (inférieur de 4%).

Au vu de l'évolution des prévisions budgétaires à venir et particulièrement pour le budget 2015, nous reviendrons sur le sujet en 2014.

La modernisation de la production et de l'épuration de l'eau aura un coût: 150 millions de francs pour la Step de Vidy, qui sera rénovée à l'horizon 2015, et 30 millions de francs pour l'usine de pompage de Saint-Sulpice.

Cette modernisation aura un impact financier pour les consommateurs, ce qui évoque une probable augmentation des taxes à venir.

La commission prend acte du budget présenté.

Budget 2013 de la STEP

	%VS2012	%VS2011	budget_2013 Charges	%VS2011	budget_2012 Charges	comptes_2011 Charges
Total	-4%	16%	15'487'500	21.16%	16'109'100	13'295'519
Participation de Renens (6.64%)	-5%	15%	1'028'200	20.51%	1'080'500	896'618

COMPTE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE

"Concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge"

La commune de Renens participe à hauteur de 30.37% du budget global (idem que pour 2012). Le plan des investissements bruts 2013-2026 est de CHF 5'655'000.-. (à répartir entre les communes)

La commission prend acte du budget présenté.

Budget 2013 de la Mère et de la Sorge

	%VS2012	%VS2011	budget_2013 Charges	%VS2011	budget_2012 Charges	comptes_2011 Charges
Total	-53%	-99%	191'360	-96.92%	409'060	275'690.33
Participations de l'entente	-230%	-166%	93'460	-48.85%	-71'960	-140'679
Participation de Renens (30.37%)	-72%	-34%	28'400	133.64%	100'000	42'800

Vœux et Amendements

Ici figurent tous les vœux et amendements exprimés par les commissaires, ceux qui sont acceptés à la majorité, sont considérés comme vœux et amendements de la commission des finances.

Détermination de la commission (8 membres présents et le président)

Vœu

La Municipalité de revoir son plan d'investissement afin de réaliser que ce qui est absolument obligatoire et quelle reporte tous les projets de types «P» afin de ne pas compromettre notre marge d'autofinancement pour le budget 2013 (vœu du groupe PLR).

Vote commission : c'est par 4 voix pour, 4 contre et 0 abstention que la commission des finances accepte le vœu avec la voix prépondérante du président.

Amendements : aucuns

Budget de la STEP. Vote de la commission: 5 pour et 3 absentions

Budget de la Mèbre et de la Sorge. Vote de la commission : 5 pour et 3 abstentions

Budget de la commune de Renens. Vote de la commission : 4 pour et 4 contre.

*Au final c'est par 4 voix pour, 4 contre et 0 abstention, que la commission des finances **refuse** les conclusions du budget de la commune de Renens avec la voix prépondérante du président.*

Mme la Présidente prie M. Vincent Keller de se rendre à la table des rapporteurs afin de faire part du rapport de minorité

M. Vincent Keller, porte-parole de la minorité de la Commission des Finances

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La minorité soussignée ne remet pas en cause les grandes lignes du rapport de majorité lu par Monsieur le Président de la Commission des Finances Roland Divorve. La minorité remet en cause deux points précis (a) le vœu de la majorité et (b) les conclusions.

Lors de sa séance finale d'étude du budget 2013, le lundi 19 novembre 2012 à 19h à la salle des commissions de la Salle de Spectacles, la commission se réunissait pour la traditionnelle discussion finale du rapport. Le quorum a été atteint, la minorité ne le remet pas en cause. Neuf membres sur les treize de la commission étaient présents. Après avoir discuté du

rapport de majorité, les membres de droite, majoritaires ce jour-là, sont venus avec 42 amendements et un vœu.

La minorité de la Commission des Finances tient à préciser ce qui suit :

1) Lors des cinq séances d'étude du budget dans les différents dicastères, toutes les questions techniques et politiques relatives aux lignes du document « Budget 2013 de la Commune de Renens » ont trouvé réponse. La minorité tient encore à remercier ici les différents Municipaux, Chefs de service ainsi que le Service des Finances.

2) Il est acceptable pour la minorité que le « petit équilibre » - à savoir une marge d'autofinancement positive – soit trouvée. Les efforts constants des différentes directions dans ce sens ont été à chaque fois relevés. Le résultat est sous vos yeux : CHF 157'000.- en positif. Cela signifie que la Commune de Renens n'empruntera pas un seul centime pour son ménage courant.

3) Il est tout autant souhaitable qu'une commune de 20'000 habitants propose à ses concitoyens des services communaux performants, des écoles modernes, un sport et une culture dynamiques, un mieux vivre ensemble. Il y a encore beaucoup à faire dans ces directions, et il eût été parfaitement envisageable que l'un ou l'autre des signataires de ce rapport propose une augmentation de dépense, aucun ne l'a fait, aucun ne le fera ce soir. Les commissaires sont en effet bien conscients que la commune doit faire des efforts pour maîtriser ses dépenses.

4) Or cette prise de conscience ne doit pas amener à sabrer sans discernement dans des investissements nécessaires. Attaquer le plan des investissements, dont notre conseil prend acte, par le vœu de la majorité de la commission ne nous semble pas acceptable. Si l'on souhaite s'opposer à tel ou tel projet, il semble préférable de s'y attaquer lors du dépôt du préavis de demande de crédit d'étude, après un débat permettant de peser les pour et les contres. Approximativement, le vœu de la majorité de la Commission signifie une baisse de CHF 101'500.- sur un budget de 100 millions, soit un peu plus de 0.1 % en coupant net tout débat.

De même, les signataires de ce rapport s'étonnent qu'après avoir passé cinq soirées en compagnie du Service des Finances, des Municipaux et des Chefs de Service qui auraient pu expliquer les conséquences de couper ici CHF 22'800.-, ou retrancher CHF 15'000.- là, sans poser la moindre question ayant trait à ces conséquences, d'aucuns se présentent avec la bagatelle de 42 amendements... retirés ensuite.

Au vu de ce qui précède, les signataires de ce rapport de minorité vous encouragent vivement à refuser le vœu déposé par le groupe PLR ainsi que les éventuels amendements déposés ce soir. Ils vous enjoignent à accepter les conclusions du Budget 2013 de la Commune de Renens telles que présentées.

Vincent Keller, porte-parole de la minorité de la Commission des Finances

Mme la Présidente redonne la parole à Monsieur Roland Divorne qui va vous faire part de la prise de position de la commission des finances sur les amendements que les conseillers ont reçus en même temps que les documents utiles pour cette séance du Conseil.

M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances

Sur les vœux qui ont été déposés, la Commission des finances se prononce de la manière suivante:

Après une lecture de tous les amendements, la Commission rejette par 8 voix contre 4 tous les amendements de l'UDC.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur les budgets 2013, à savoir:

- a) de la Commune de Renens
- b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
- c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

ainsi que sur le plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2012 à 2016, les rapports de majorité et de minorité ainsi que la prise de position de la commission des finances sur les amendements prévus par le groupe UDC.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Madame la Présidente,
Chères et chères collègues du législatif,
Mesdames et Messieurs de l'exécutif,*

Notre groupe Fourmi rouge a étudié dans le détail le budget 2013 qui nous est proposé ce soir. Il est, à notre avis, assez équilibré. Il permet d'assurer tant la bonne marche de notre administration que de mettre en œuvre les mandats qui lui ont été attribués via l'approbation de préavis par notre Conseil. J'y reviendrai d'ailleurs plus tard. Il faut objectivement remarquer que nous sommes dans une phase où les dépenses excèdent les recettes. Il s'agit pour nous, dès lors, d'un choix politique que de continuer à investir dans cette situation financière particulière. On pourrait parler d'une politique anticyclique, mais ce n'est à mon avis pas là qu'il faut chercher l'origine de nos investissements. On doit plutôt parler d'un triple objectif, constitué d'une part

- 1. par un fort besoin de rattrapage dû à une hibernation prolongée des investissements pendant près de 20 ans,*
- 2. par la construction nécessaire de nouveaux bâtiments scolaires et d'autres projets d'adaptation de nos infrastructures qui sont indispensables et*
- 3. finalement par une opportunité rare de pouvoir investir dans de nouvelles infrastructures de transport public, avec les adaptations nécessaires à la voirie actuelle.*

Nous avons également pris le temps et le soin d'examiner dans le détail les propositions d'amendement reçues en même temps que l'ordre du jour. Nous supposons qu'elles seront déposées ce soir et je me permets dès lors, au nom du groupe Fourmi rouge, de faire une prise de position générale sur ceux-ci, tout en soulignant qu'il est à prévoir que certaines et certains de mes camarades interviendront en temps utile pour partager leur point de vue.

*J'aimerais tout d'abord rappeler que Renens est une ville de culture, une ville active, une ville multiculturelle. C'est également une ville où le **vivre ensemble** est important, peut-être même bien plus important qu'ailleurs, où les diverses sociétés et associations développent des liens entre ses habitants, favorisant l'intégration. Dois-je, une fois de plus, rappeler ici*

que le processus d'intégration fonctionne comme la clé dans une serrure? La clé peut tenter tant qu'elle veut d'abord d'entrer, puis de libérer la serrure. Si la serrure est bloquée ou ne correspond pas un tant soit peu à la clé, rien ne se passe. Il en va de même avec l'intégration. Une ou un étranger arrivant en Suisse ne peut être intégré que si nous lui en laissons la possibilité, que si nous sommes intégrants. L'effort doit être partagé.

C'est sur la base de ces considérations, sur ces valeurs qui sont des valeurs fondamentales des Renanaises et des Renanais, que nous avons pris position sur vos amendements. Notre constat s'articule en 3 points

- 1. Force est de constater tout d'abord qu'une partie de vos amendements semblent purement administratifs, par la diminution de budgets liés à des imprimés, des fournitures de bureau et du matériel. **Erreur majeure** que de croire que c'est de l'administratif. Réduire un montant, c'est souvent supprimer une prestation, pas la diminuer. Ces amendements, s'ils sont acceptés, vont péjorer tout un pan de la communication entre l'administration et les citoyens. C'est même pire que ça, puisque si l'on n'est plus informé de certaines manifestations, c'est le **vivre ensemble, la convivialité**, qui vont très directement en pâtir. Peut-être que les membres de l'UDC préfèrent que l'on reste chacun chez soi, avec éventuellement un mari qui va travailler. Ce n'est pas notre vision de notre société, désolé.*
- 2. D'autres amendements visent les subventions que nous accordons aux sociétés locales, aux associations, à des bibliothèques et à des commissions. Peut-être avez-vous l'impression que nous les subventionnons trop, voire qu'elles sont inutiles. Vous devrez en fait répondre de vos amendements devant tous les membres et responsables de ces sociétés et de leurs utilisatrices et utilisateurs. Par exemple de la société de gym, de la fanfare, et de toutes les multiples sociétés locales qui créent des liens indispensables, qui sont un des ciments entre les citoyens de notre Ville. Ces sociétés et associations permettent surtout la mise en place et le développement de tout un pan artistique, culturel et sportif indispensable. Terminons ce chapitre en mentionnant que ce sont généralement des sociétés à but non lucratif, basées sur le bénévolat. Si on les laisse tomber, ou si on ne les soutient pas assez, c'est toute notre société au sens large du terme qui va gentiment mourir.*
- 3. Vous visez finalement l'intégration des étrangers, l'intégration des personnes en difficulté et la sécurité. On souhaiterait créer des problèmes au sein de notre commune qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Tant qu'à faire, une position politique claire aurait été de supprimer complètement soit l'aide en faveur de l'intégration, soit le financement de l'observatoire de la sécurité. Et le non-sens que je viens de dire maintenant me permet de revenir sur les préavis que nous votons ici. Vous ne pouvez tout simplement pas, Monsieur Montabert, modifier à votre guise les montants prévus et planifiés dans nos préavis. Le faire, c'est une façon de tenter de remettre en cause des décisions parlementaires de notre législatif et ce ne peut être ni accepté, ni toléré. J'admets dès lors qu'il s'agit d'une erreur involontaire de votre part.*

Pour conclure, je me permets de vous dire que vous vous trompez probablement de cible en foulant au pied certaines de nos valeurs fondamentales. Là où vous pourriez intervenir, là où vous devriez intervenir, c'est auprès de vos représentants aux Grand Conseil et au Conseil National. En effet, ces dernières années, vos collègues UDC ainsi que les élus PLR et PDC n'ont eu de cesse que de se décharger de certaines charges de la Confédération en direction du canton, puis du canton en direction des communes vaudoises. Ajoutons à ça des décisions

purement de droite de diminuer les entrées fiscales qui nous proviennent des sociétés et faites le total. Vous verrez que les entrées financières qui nous manquent par cette politique sont maintenant plus importantes que les économies que vous nous proposez de faire ce soir.

C'est fort de ces constats que le groupe Fourmi rouge acceptera ce soir le budget 2013 et refusera, en toute connaissance de cause et après examen, les amendements que vous vous proposerez de déposer et de défendre devant cette assemblée.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer par remercier M. Didier Divorne, car étant un immigré moi-même, et l'UDC Renens comportant de ses rangs 30% d'étranger ce qui est la plus forte proportion de tous les mouvements politiques représentés dans ce Conseil, l'intégration des étrangers, nous connaissons.

Maintenant, en matière de politique communale, Renens a des traditions particulières. Par exemple, l'usage veut que, devant la commission des finances, chaque Municipal vienne présenter, les yeux humides de larmes, un budget taillé au cordeau, fruit d'innombrables sacrifices, dans lequel chaque somme a été soupesée à maintes reprises.

Puis, lorsque la commission des finances se penche sur les chiffres, elle découvre que le budget a augmenté, parfois de beaucoup.

On n'arrête pas la tradition: l'usage s'est vérifié cette année pour tous les dicastères. La hausse varie entre 1 et 15% si on compare les budgets 2013 aux budgets 2012. En prenant pour base les charges 2011, l'augmentation atteint entre 11 et 23%.

Combien d'entre vous ont obtenu une augmentation pareille de leur salaire cette année? Certes, il est toujours possible d'invoquer diverses excuses, comme la facture sociale ou le méchant canton reportant ses charges sur les communes. Mais il serait malhonnête, et mensonger, de réduire l'augmentation de la facture à ses seules causes. Les hausses touchent tous les départements, sans exception. Nombre d'entre elles ont trait aux dépenses courantes.

La simple vérité est que la commune de Renens est incapable de contenir ses dépenses. Cette incapacité n'est pas le fait que d'une Municipalité dépensière, mais aussi de la complicité de ce Conseil Communal.

Nous en ferons la démonstration ce soir, avec la présentation par l'UDC d'un certain nombre d'amendements totalement mineurs tant par leur montant que par leur impact. La plupart seront rejetés, probablement tous. Que les spectateurs ne soient pas menés en bateau par les débats de pure forme ayant lieu devant cette assemblée; les décisions ont été prises en coulisse depuis longtemps.

- **Mme Nathalie Kocher, Les Verts**

Les Verts de Renens ont pris connaissance du budget 2013 élaboré par la Municipalité. Bien que difficile, le budget est cohérent et il en résulte une marge d'autofinancement, certes faible mais positive.

Notre Ville est à une période charnière, des investissements massifs y sont prévus (par des financements qui ne sont pas uniquement communaux) afin d'accueillir de nouveaux habitants, de nouveaux emplois et d'améliorer de manière fondamentale la desserte en transports publics et les infrastructures destinées à la mobilité douce. Cette mutation nécessite d'adapter les structures publiques mais aussi de continuer à travailler au quotidien pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité, qui sont des particularités de notre Ville que beaucoup envient. Ce travail au quotidien, c'est là le budget de fonctionnement. Il est indispensable de préserver les acquis et de les adapter au fur et à mesure de l'accroissement de notre population.

Les représentants des Verts de Renens à la Commission des finances ont reçu des réponses justifiées à chaque question posée et remercient la Municipalité, le chef du Service des finances et son adjointe ainsi que les chefs de service pour leur disponibilité et pour le sérieux des explications données et du travail préparatoire réalisé.

Les Verts de Renens soutiennent le budget présenté par la Municipalité et ils comptent exprimer ce soutien par un vote positif.

Les amendements déposés par l'UDC ne résultent pas du même sérieux. A preuve, ceux-ci n'ont pas fait l'objet de questions ou de demandes d'approfondissement lors des cinq soirées que la Commission des finances a passées à examiner les budgets de tous les dicastères ligne après ligne. Ces amendements sont déconnectés de la réalité. Bien sûr, il peut être tentant de proposer des économies pour un montant total de CHF 340'000.- en tapant dans le stock de tipex ou de post-it et dans les subventions et autres jouets des garderies communales. Ces propositions d'économies représentent moins de 0,5% du budget communal, cela paraît peu mais c'est énorme. Ne nous y trompons pas : chaque amendement proposé aura pour effet de rendre plus difficile le fonctionnement de l'administration communale ou d'associations qui participent à la cohésion sociale et à la richesse de notre Ville. Ce sont, au bout de la chaîne, des sportifs, des artistes, la fanfare, des musiciens amateurs, des utilisateurs de la bibliothèque, des personnes en voie d'intégration, et même les enfants qui fréquentent nos garderies qui seront touchés. Ce sont également tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre ces associations qui recevront un message de non-reconnaissance de leur engagement.

Pour cette raison, les Verts de Renens accepte le budget 2013 tel que présenté par la Municipalité et refuserons les amendements présentés par l'UDC.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

Mesdames. Messieurs,

Le parti socialiste soutiendra le budget 2013 tel que présenté par la municipalité.

Certes la marge d'autofinancement est faible et le résultat négatif. Le budget 2013 tel que présenté renseigne parfaitement sur tous les éléments financiers et comptables, et est transparent.

Ce budget atteste de la volonté de la Municipalité de poursuivre son programme de législature et intègre les décisions prises par notre conseil dans ce lieu. Notre Conseil est à l'origine de certaines prestations figurant au sein de ce budget. Je pense notamment à

l'augmentation des places d'accueil de la petite enfance – aux animations de la place du marché – au terrains multisports – au terrain synthétique – etc.

Dans un contexte connu d'amélioration de prestations indispensables et d'adaptation des infrastructures, les charges augmentent inévitablement et les revenus ne croissent pas au même rythme.

Le contexte économique impacte à la baisse les revenus. Dans une échelle moindre que dans d'autre pays, la crise financière s'est transformée en crise économique avec pour conséquence une augmentation du chômage. Un taux de chômage important frappe notre région. De récentes votations ayant réduit la période de couverture par l'assurance chômage, contre les mots d'ordre et la volonté du Parti Socialiste, on assiste à un report de charge de l'assurance chômage sur la « facture sociale ».

Par ailleurs les salaires de certains de nos contribuables sont « faibles », faibles à tel point qu'ils génèrent une énorme précarité, ne sont pas imposables, et obligent ces travailleurs actifs à 100% à recourir à des subsides pour pouvoir s'acquitter de leurs frais d'assurance maladie. En dehors de l'atteinte à la dignité des personnes concernées et de leurs familles, ceci restreint les ressources collectives générées par l'impôt, et alourdit de manière discutable et perverse la mal nommée « facture sociale ».

L'impôt par sa progressivité, faut-il le rappeler, est le meilleur instrument de redistribution des richesses.

Il est essentiel de relever encore que les réductions d'impôts octroyées par l'autorité cantonale, sans consultation de l'échelon communale, amoindrissent les revenus de la commune. L'impôt sur le capital des personnes morales, par exemple, est passé de francs CHF 1'300'00 en 2011 à CHF 460'000 en 2012 et figure au budget 2013 pour 300'00 francs.

Les prestations publiques soutenues par l'impôt, je pense notamment à la formation (cycle primaire- secondaire - tertiaire), à la santé, à la recherche, aux infrastructures, au logement, à la mobilité, à la culture sont indispensables à tous, y compris aux entreprises. Un environnement intégrant ces paramètres, un environnement qualitatif, vaut mille fois mieux qu'une légère réduction fiscale. Le PS invite la Municipalité à en débattre avec le canton.

Le Parti socialiste conscient simultanément de la situation financière de la commune et des besoins encore insuffisamment satisfaits de la population (en terme de place de structure d'accueil de la jeunesse, d'accès à des logements avec loyer abordable, de développement de l'offre culturelle, etc.) s'abstiendra de proposer des amendements aptes à accélérer la satisfaction de ces besoins essentiels mais s'opposera à toute baisse.

Le Parti socialiste est conscient par ailleurs de l'augmentation de la charge de travail des collaborateurs de la commune. A défaut de pouvoir proposer actuellement une adaptation des effectifs conforme à la charge de travail croissante, le Parti socialiste leur exprime ses remerciements, et vérifiera que la charge soit assumable.

En conclusion, le Parti socialiste salue la politique budgétaire responsable de la Municipalité et la soutient pleinement dans ses objectifs de maintien des prestations et de pérennisation des projets engagés et adhère pleinement au budget 2013 tel que présenté par la municipalité et le soutiendra.

Je vous remercie pour votre attention

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je reviens juste sur un point des discussions que je viens d'entendre. J'ai entendu Mme Kocher qui exprimait le comportement individuel de certains commissaires pendant les séances confidentielles de la Commission des finances. Alors que l'on nous a tant rappelé l'importance des règles de confidentialité, je suis étonné que l'on puisse se permettre, devant ce Conseil, de faire des remarques sur le comportement des uns et des autres et j'inviterai Mme Kocher à venir nous expliquer par quel moyen elle a obtenu que tel ou untel avait posé ou pas des questions.

Mme Nathalie Kocher, Les Verts

C'est avec plaisir que je vous réponds M. Montabert. J'ai dit simplement que l'UDC n'avait pas posé de question. Tout le monde le dit et tout le monde le sait, et certainement que cela a été dévoilé en même temps que le reste des choses qui n'auraient pas dû être dites dans cette Commission des finances.

M. Stéphane Montabert, UDC

Je remercie Mme Kocher de sa réponse tout en m'étonnant de n'avoir vu aucun détail à ce sujet dans l'article paru dans les colonnes de "24heures". Etrange.

La parole n'étant plus demandée, Mme le Présidente laisse la parole à la Municipalité

- **M. Jean-François Clément, Conseiller Municipal**

Le budget 2013 tel que présenté est soutenu unanimement par la Municipalité. Son aboutissement est le fruit d'un travail collectif conséquent auquel ont aussi été associés les chefs de service.

Les informations essentielles figurent dans le préambule. La Commission des Finances a pu disposer de tous les renseignements complémentaires lors de soirées dédiés à chaque dicastères en présence du (de la) Municipal(e) et du (des) chefs de service. M. Michael Perrin Chef du service des finances et Mme Laurence Favre, adjointe au Chef du service des finances ont apportés tous les éléments financiers complémentaires..

Une procédure rigoureuse, transparente a été réalisée à toutes les étapes de l'établissement de ce budget.

Au plan des revenus, un certain nombre d'éléments de contexte impactent nos ressources, notamment le ralentissement économique évoqué par Mme Ravaioli qui atténue nos ressources et qui crée du chômage.

Les mesures d'allègement fiscal, décidées au plan cantonal ont aussi été évoquées et impactes notre budget.

Au plan des charges, nos participations et subventions à des collectivités publiques augmentent.

La participation à l'AVASAD qui est une prestation indispensable est facturée à l'habitant, et non incluse dans la péréquation.

La péréquation intercommunale tient compte de nos ressources rares et atténue notre participation à la facture sociale. Cette péréquation est cependant plafonnée à 4 points d'impôts communaux.

Au plan de la « Couche transports », la participation cantonale aux montants qui excèdent 8 points d'impôts n'est plus de 75% mais de 68%. Et dans le contexte d'investissement qui est le nôtre, cela n'est pas anodins.

Chef-lieu de district, au cœur d'une région en plein développement, les grands chantiers de la législature débutent en 2013. Vous les trouvez en page XVII. CHF 20'000'000.- sont consacrés en 2013 à l'adaptation et à l'amélioration des infrastructures et des prestations.

La marge d'autofinancement n'est pas à la mesure des investissements auxquels nous précédons.

Les investissements prévus soit répondent à des besoins essentiels de la population (place de la gare, arrivée de la ligne tl 25, préparation de l'arrivée du tram) pour lesquels des financements du Canton et de la Confédération existent actuellement (cette fenêtre d'opportunité ne peut pas être manquées), soit font partie de nos obligations (Collège du Censuy par exemple), soit sont des projets initiés par la Municipalité et le Conseil communal (préavis crédit d'étude en 2011), comme la rénovation de la ferme du Tilleul.

La période est donc aux investissements.

Faute de disposer d'une marge d'autofinancement nous devons recourir à l'emprunt. Le total des emprunts à long terme pourraient alors se situer à environ 90 millions fin 2013. Ce qui est aussi conforme à notre plafond d'endettement largement accepté par ce Conseil.

Désireuse de répondre aux besoins essentiels de la population – les prestations se bonifient, mais sont encore perfectibles et vos interventions au Conseil le démontre – et simultanément de maîtriser les finances communales, la Municipalité a dû opérer des choix douloureux (phasage de la réponse aux besoins d'accueil de la petite enfance, réduction des montants alloués à l'entretien du patrimoine, etc.).

Maintenir les dépenses au niveau du budget 2012 ou des comptes 2011 pour chacun des postes sous contrôle de la Municipalité (biens, services, marchandises) représente un effort conséquent. Cela a été le choix retenu chaque fois que cela était possible, et en dehors de situations particulières.

Enfin, au plan des effectifs dont la Ville dispose, quand bien même la charge de travail augmente de manière visible, l'allocation de nouvelles ressources a été parcimonieuse.

La Municipalité en général et le service des finances en particulier sont conscients de la nécessité de trouver des solutions pour améliorer la marge d'autofinancement. De nouveaux revenus devront être envisagés.

En conclusion la Municipalité de Renens gère ses finances de manière respectueuse des deniers publics, avec attention et parcimonie. Un budget étant une autorisation de dépense et non une obligation, il n'est pas exclu que les comptes 2013 soient meilleurs que le budget 2013.

Nous avons reçu les propositions d'amendements présentés par M. Montabert à la Commission des finances. La Municipalité a examiné l'ensemble de ces amendements. Au vu de ce qui précède, du fait que l'élaboration du budget a été un travail de longue haleine et les

décisions mûrement réfléchies, la Municipalité défend son budget tel quel et invite le Conseil à faire de même et à refuser les amendements proposés.

Si besoin et dans le cours de la discussion qui va suivre, les différents membres de la Municipalité s'exprimeront pour clarifier un point ou l'autre.

Enfin, le Conseil communal conserve tout au long de l'année la possibilité d'agir sur les préavis qui lui seront présentés.

En conclusion, la Ville de Renens, cœur d'une région en pleine croissance poursuit avec détermination son nécessaire programme d'adaptation des prestations et de développement des infrastructures. La Municipalité vous invite à soutenir le budget tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente indique que le budget va être passé chapitre par chapitre et prie les personnes qui interviendront de bien vouloir donner le numéro de la page et le numéro du compte.

- Administration générale – personnel: page 2a à 10B.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le chapitre : Administration générale-Personnel.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Dans l'Administration Générale, nous avons identifiés deux comptes susceptibles d'être amendés sans grandes conséquences pour la Ville.

Constatant que le budget du compte 1010.3101 "Imprimés et fournitures de bureau" est en augmentation de 16% par rapport aux comptes 2011, nous refusons cette hausse et proposons de le ramener à un montant de CHF 17'000.-, en ligne avec les dépenses enregistrées en 2011.

Constatant que le budget du compte 1010.3659 "Dons, aides et subventions casuels" est en augmentation de 86% par rapport aux comptes 2011, nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant de CHF 10'000.-, là encore en ligne avec les dépenses enregistrées en 2011.

Dans ces deux cas il ne s'agit donc pas de coupe budgétaire mais bien simplement de refuser une hausse.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Ces comptes sont stables, voir en diminution par rapport au budget 2012. En ce qui concerne "Imprimés et fournitures de bureau", nous avons CHF 25'000.- en 2012 et CHF 20'000.- sont budgétés pour 2013. Quant au montant budgété de CHF 19'800.- pour le poste "Dons, aide et subventions casuels", celui-ci stable par rapport à 2012.

M. Didier Divorve mentionnait que le compte "Imprimés et fournitures de bureau" se rapporte à la communication; non seulement avec les citoyens mais également avec le Conseil communal, ou avec le personnel communal. Tel le rapport de Gestion, le Budget, les Comptes mais aussi le Journal d'entreprise pour le personnel, qui paraît quatre fois par année.

Le montant attribué à "Dons, aide et subventions casuels", c'est le "petit coussin" de toute la Municipalité pour des subventions occasionnelles. Les services de la Municipalité ont des budgets de subvention très limités et ce montant nous permet de donner un coup de pouce occasionnel si une association a une manifestation particulière. Mais cela ne représente que des petits montants qui se chiffrent en quelques milliers de francs.

Voilà pourquoi nous souhaitons maintenir ces montants.

La discussion n'étant plus pas demandée, Mme la Présidente soumet au vote les amendements proposés.

Amendement N° 1 (page 3a) concernant le compte 1010.3101, "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 3'000.- pour un nouveau montant de CHF 17'000.-

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Amendement N° 2 (page 3a) concernant le compte 1010.3659, "Dons, aides et subventions casuels", réduction de CHF 9'800.-, pour un nouveau montant de CHF 10'000.-

C'est à une large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

- *Finances et cultes: page 11a à 15b*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le chapitre : Finances et cultes

La discussion n'est pas demandée.

- *Centre technique communal: page 16a à 46b*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le chapitre : Centre technique communal

• **M. Stéphane Montabert, UDC**

Au sein du CTC, nous avons encore identifié plusieurs hausses, que nous estimons contestables, des budgets 2013, ainsi que des possibilités de réduction de la facture de ce dicastère.

Constatant que le budget du compte 3003.3101 "Imprimés et fournitures de bureau" est en augmentation de 16% par rapport au comptes 2011, nous refusons cette hausse et proposons de le ramener à un montant de CHF 8'000.-.

Le budget du compte 3104.3101 "Fournitures de bureau" n'est pas en augmentation, mais nous pensons qu'il y a là un potentiel d'économie, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 6'000.-.

Constatant que le budget du compte 3630.3114 "Achat de matériel" est en hausse de 35% par rapport au compte 2011, nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant de CHF 29'000.-.

Nous avons l'intention de proposer devant ce conseil un amendement au sujet du compte

3640.3666 "Subvention développement durable", non pas parce qu'il est inadmissible de payer pour un concept indéfini, mais simplement parce que la Ville prélève au nom de ce principe flou des sommes qui ne sont employées à rien du tout sinon, pour l'essentiel, de dormir sur un compte, bien que tout de même prélevées sur les factures d'électricité de chaque Renanais! Malheureusement, le sujet dépassant le cadre de cette discussion budgétaire, je m'en tiendrai pour ce soir à cette simple remarque.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Comme vous l'avez mentionné le fond de développement durable est réglé par des règlements et accepté par des préavis donc, il ne s'agit donc pas de le toucher ce soir. Par contre, le but de ce fond est justement de favoriser des mesures pour le développement durable, notamment en terme d'assainissement des bâtiments, de mobilité douce et également d'économie d'énergie et ce n'est pas un fond qui est vide, je crois que ces paroles vous ont échappés et probablement que vous n'avez pas toute la connaissance par rapport à cela, je me ferai un plaisir de vous documenter à l'occasion.

Concernant votre amendement relatif au compte 3630.3114 "Achats de matériel", dans le fameux bloc "Gestion des déchets", comme nous vous l'avons dit en Commission des finances et que répète maintenant en plénum, le budget 2013 ne tient pas compte de la mise en vigueur d'une taxe poubelle ou de la non mise en valeur d'une taxe poubelle. Ce compte qui était prévu à CHF 50'000.- a déjà été ramené à CHF 40'000.-. D'après notre outil de monitoring, au 05 décembre 2012, la dépense était de CHF 36'700.- dans ce montant sont inclus notamment les verres et vaisselles compostables qui sont refacturés ailleurs mais que nous ne retrouvons pas dans ce compte. Il y a également le matériel pour les balayeurs, des compacteurs et également du matériel des déchetteries mobiles que nous devons améliorer, notamment avec toute la problématique du tri des déchets de l'année prochaine.

Concernant votre amendement relatif au compte 3003.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", au 05 décembre 2012, les factures dépensées se montaient à CHF 6'886.-, vous apprécierez; si vous voulez diminuer de CHF 10'000.- à CHF 8'000.-, nous pouvons vivre avec.

Concernant le dernier compte 3104.3101 "Fournitures de Bureau", alors là je fais appel à tout le Conseil, à votre responsabilité envers la Commune, car ces "Fournitures de Bureau" correspondent à l'achat des tickets pour les parcmètres. De ce fait, si vous acceptez cet amendement cela voudra dire que nous n'aurons plus de parcmètre payant à partir du mois d'avril ou mai. Je vous l'accorde, cela n'est pas très subtil d'avoir mis "Fournitures de Bureau", par contre le libellé "Parcs Hôtel de Ville / Censuy / Frehner" est bien mentionné.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente, soumet au vote les amendements déposés.

Amendement N° 3 (page 16a) concernant le compte 3003.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 2'000.- pour un nouveau montant de CHF 8'000.-.

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Amendement N° 4 (page 19a) concernant le compte 3104.3101 "Fournitures de bureau", réduction de CHF 6'000.- pour un nouveau montant de CHF 6'000.-.

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Amendement N° 5 (page 44a) concernant le compte 3630.3114 "Achat de matériel", réduction de CHF 11'000.- pour un nouveau montant de CHF 29'000.-.

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

- Culture-Jeunesse-Sport: page 47a à 58b

J'ouvre la discussion sur le chapitre : Culture-Jeunesse-Sport

• **M. Stéphane Montabert, UDC**

Gros consommateur de subventions, nous pensons que le département Culture-Jeunesse-Sport est symptomatique de la pente glissante dans laquelle est engagée la ville de Renens en matière de dépenses courantes, avec de nombreux postes en augmentation alors que le bon sens réclamerait de réduire la voilure. Dans une période de crise, il faut faire preuve d'inventivité et se reposer davantage sur le sponsoring ou la collecte de fonds privé que l'utilisation d'une fiscalité punitive. Aussi proposons-nous de nombreux amendements pour ce dicastère.

Le budget du compte 5100.3653.09 "Subventions diverses" n'est pas en augmentation, mais nous pensons qu'il y a là matière à de fortes économies, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 9'000.-.

Constatant que le budget du compte 5100.3653.11 "Subventions Commission culturelle" est en augmentation de 22% par rapport au comptes 2011, nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant de CHF 12'000.-, dans un effort réel et admis de limitation des dépenses.

Le budget du compte 5100.3653.12 "Subventions aux sociétés" n'est pas en augmentation, mais nous pensons qu'il y a là matière à quelques modestes économies, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 45'000, soit une modeste réduction de CHF 5'000.- sur le total.

Le budget du compte 5100.3653.14 "Subvention à l'association Renens Carrefour du Monde" n'est pas en augmentation, mais nous pensons qu'il y a là aussi matière à des économies substantielles, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 23'000.-.

Le budget du compte 5100.3653.15 "Subvention à la bibliothèque Globlivres" est en augmentation de 28% par rapport au comptes 2011, nous refusons cette hausse et pensons qu'il y a là un certain potentiel d'économie, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 20'000.-.

Considérant que la Ferme des Tilleuls est actuellement squattée par un collectif rendant impossible tout progrès dans les travaux du projet Autre Musée, nous proposons de réduire les CHF 20'000 planifiés pour le compte 5100.3653.16 "Soutien projet "Autre Musée"" à... zéro, en attendant que la situation se débloque.

Le budget du compte 5110.3101 "Imprimés" est en augmentation légère, même si c'est difficile à établir au vu de la réorganisation des comptes autour des animations de Noël et de

la place du Marché, mais nous pensons qu'il y a là matière à des dépenses mieux pensées et mieux maîtrisées, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 8'000.-.

Pour les mêmes raisons, nous proposons de ramener le montant du compte 5110.3102 "Annonces, affichage" à CHF 2800.-, et le compte 5110.3189 "Honoraires, cachets et prestations de tiers" à CHF 11'600.-. Pensons à la fête de la musique: dénicher des musiciens de talent n'implique pas forcément de grosses enveloppes, simplement plus de travail...

Quant au compte 5115.3101 "Imprimés" nous pensons qu'il y a là matière à de fortes économies, quitte à ne pas imprimer par milliers d'affiches, de livrets, flyers et autres fascicules dont la Municipalité est friande, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 13'000.-.

Voyons encore, dans le même genre, le budget du compte 5180.3101 "Imprimés et fournitures de bureau". Il a plus que doublé par rapport au compte 2011! Nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant de CHF 1'000.-.

Le budget du compte 5180.3102.01 "Achats de livres" n'est pas en augmentation, mais après examen détaillés des comptes nous pensons que les sommes dépensées en achats de livres neufs (hors bibliothèque scolaire) sont exagérés. Nous parlons ici de CHF 30'000.- annuels rien qu'en nouveaux ouvrages! Il y a là clairement matière à des réductions raisonnables, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 15'000.-.

Constatant que le budget du compte 5500.3653.08 "Subventions diverses" jaillit à CHF 2'000.- alors qu'il était de CHF 0.- dans les comptes 2011. Nous comprenons la difficulté de planifier l'émergence de jeunes talents sportifs à Renens mais l'établissement d'une enveloppe "à priori" pour ce sujet nous paraît douteuse. Dans un esprit de compromis, nous proposons de couper la poire en deux et de ramener ce budget à hauteur de CHF 1'000.-.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs,*

J'aurais une question à la Municipalité. En page 52a, compte 5300.4652 "Participation des parents – CRA", il est indiqué dans les commentaires que le mini-club a été remplacé par l'accueil parents-enfants qui est au bon vouloir des parents. J'aimerais de plus amples informations concernant cette phrase/remarque. De plus, je ne comprends pas comment nous avons un revenu au compte 2011 de CHF 5'688.-, des revenus de CHF 30'000.- au budget 2012 et qu'ensuite, en 2013, nous ayons CHF 17'000.-? Est-ce qu'on peut me donner une explication concernant ce mini-club et ce commentaire en page 52b, s'il-vous-plaît?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je vais peut-être commencer par les amendements. Merci M. Montabert de nous préciser toutes ces informations, cela me permettra d'éclaircir certaines choses. Concernant les "subventions diverses", vous dites "couper la poire en deux", je vais peut-être vous donner le détail afin que tout le monde sache de quoi il s'agit. Le montant au budget 2012 était de CHF 18'000.- tout comme nous le proposons pour le budget 2013. Dans ce montant il y a, par

exemple, le soutien à l'Association Ensemble en Scène avec M. Cédric Pescia, le soutien à la Lanterne Magique, et je pense M. Montabert que comme plein d'enfant ici dans notre Commune, vos enfants aussi vont voir la Lanterne Magique, il y a le soutien au Petit Théâtre également, au Bureau Culturel, à l'Association Vaudoise des Ecrivains, à la Fondation d'Art contemporain, à Corodis, à Artos. Toutes ces associations nous permettent de figurer dans le réseau culturel et de pouvoir bénéficier aussi, justement à travers ce réseau, de manifestations tout-à-fait abordables pour notre public.

En ce qui concerne le compte "Subventions Commission culturelle" N° 5100.3653.11, la subvention a été augmentée au budget 2012 déjà à CHF 18'000.-, il n'y a donc pas d'augmentation pour 2013. Cette augmentation a été demandée par la Commission culturelle puisque ladite commission reçoit beaucoup de demande justement d'artistes et de personnes qui font rayonner la Ville de Renens de par leur travail.

Pour le N° 5100.3653.12 "Subventions aux sociétés", le montant budgété en 2012 était de CHF 52'000.-. Ces subventions, sont, comme la très justement dit M. Didier Divorne, en faveur de la fanfare la Clé d'Argent, Orcade, Cadanse, l'Echo du Léman, Al Andalus, le Chœur Ste-Cécile, cette liste n'est pas exhaustive. C'est en fait toutes ces associations qui en font la vie socio-culturelle et d'animations de la Ville de Renens. C'est extrêmement important pour ces associations de pouvoir compter sur ces montants puisqu'il est extrêmement difficile pour ces associations de trouver des ressources. Si effectivement la Commune devait remplacer toutes ces manifestations que font ces différentes associations ou faire à leur place, là nous serions peut-être sur une pente glissante M. Montabert. Parce qu'effectivement elles contribuent énormément aux manifestations de la Ville et je pense que cela serait vraiment une erreur de leur couper les vivres.

Le compte N° 5100.3653.14 "Subvention à l'Association Renens Carrefour du Monde", qu'est-ce qui se cache derrière cette association? Vous le savez toutes et tous, c'est Festimixx. Festimixx c'est CHF 35'000.- par année, pendant 3 ans, que le Conseil octroie à cette association pour organiser Festimixx. Ce montant est extrêmement important car il permet de générer, justement, des subventions de la part du Canton, de la Loterie Romande et du sponsoring, comme vous le proposez M. Montabert. Parce que des recherches de sponsoring, nous le faisons, nous le faisons pour chaque manifestation. La participation de la Ville de Renens pour l'édition 2012 était de CHF 105'000.- et nous avons pu recevoir CHF 98'000.- de subventions et sponsoring. Donc là, le premier génère l'autre.

Compte 5100.3653.15 "Subvention à la bibliothèque Globlivres". Au budget 2012, il y avait CHF 30'000.-. Nous l'avons dit à la Commission des finances, nous avons proposés une augmentation de CHF 2'000.-, c'est la seule augmentation que nous proposons. CHF 2'000.- c'est effectivement parce que Globlivres fêtera en 2013 ses 25 ans et que nous estimons que pour une association de ce calibre, de cette qualité, qui est unique en Suisse il faut le relever, c'était important. Au moins, que la ville qui l'héberge puisse l'aider à organiser cet anniversaire en bonne et due forme. Donc la proposition, c'est de rester à CHF 32'000.-.

Compte 5100.3653.16 "Soutien Projet "Autre Musée"". Au budget 2012, il y avait CHF 20'000.-, nous proposons toujours CHF 20'000.- au budget 2013. Nous vous rappelons qu'il y a eu un préavis par rapport à l'Autre Musée qui invitait le Conseil communal à nous octroyer CHF 20'000.- pour le mettre au budget 2012, et nous avons proposé de le mettre également au budget 2013, parce que, pour que justement ce projet puisse se développer, il faut aussi que nous ayons les moyens de travailler sur le projet avec l'association Pour un

Autre Regard.

Et puis, il y a les autres comptes, qui suivent qui sont le 5110.3101, 5110.3102, 5110.3189, 5115.3101 et 5180.3101 qui en fait ne sont pas de nouvelles dépenses, elles étaient déjà inscrites au budget, mais ce sont des nouvelles sections comptables. Il n'y a pas d'augmentation.

Compte 5180.3102.01 "Achat de livres", au budget 2012, il y avait CHF 30'000.-, nous avons maintenu ce montant, il n'y a donc pas d'augmentation pour l'achat de livres. Nous estimons qu'une bibliothèque, qui a 25'000 ouvrages, a des ouvrages qui ne sont plus d'actualité, que nous devons désherber, c'est le terme. C'est-à-dire que les documents qui sont abîmés ou plus d'actualité, nous les renouvelons et nous avons également des nouveaux achats qui concerne les actualités, les nouveaux livres. Et cela est extrêmement important que le public de lecteur puisse avoir accès aux nouveautés. C'est quand même le nerf d'une bibliothèque.

Compte 5500.3653.08 "Subventions diverses", le montant est de CHF 2'000.-, ce n'est pas un montant qui est extrêmement élevé mais en fait, comme expliqué à la Commission des finances, il nous permet de soutenir des sportifs, des futurs sportifs en devenir qui ont besoin, pour un camp, un entraînement ou du matériel spécifique, d'un coup de pouce. Cela décharge aussi les parents, car ce sont souvent des mineurs, justement dans ces dépenses importantes et c'est par coup de petits coups de pouce de CHF 100.-, CHF 200.-, CHF 300.-.

Pour répondre à Mme Joliat, avec la communalisation du CRA. Sous la forme de CRA Associative, il y avait effectivement le mini-club qui fonctionnait comme un jardin d'enfants. Lorsque nous avons repris le CRA, nous n'avons pas pu continuer sous cette forme-là puisque nous ne répondions pas aux normes qui sont demandées pour fonctionner comme un jardin d'enfant. Nous avons toutefois souhaité maintenir cet espace où peuvent venir les enfants avec leurs parents, mais sous une autre forme. "Au bon vouloir", veut dire que les parents n'ont pas besoin de s'inscrire, ils viennent avec leurs enfants. Alors parfois il y a plusieurs mamans, puisque ce sont souvent des mamans, et parfois, il y a en moins. Il est extrêmement difficile d'estimer, d'autant plus, qu'au budget 2012, nous ne savions pas quel aurait été l'attrait de cette prestation. Je vous réponds volontiers à ce sujet, avec plus de détails.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

Je souhaiterais intervenir au sujet du compte N° 5500.3653.08 "Subventions diverses". J'ai déjà répondu à M. Montabert au sein de la Commission des finances. Le montant de CHF 2'000.- budgétés, et comme l'a bien expliqué Mme Romano, c'est pour aider les sportifs de haut niveau à participer à différentes compétitions nationales, internationales. Monsieur le Municipal des finances nous a informés que la dernière fois que ce compte a été utilisé était pour donner la possibilité à un jeune Renanais de participer au championnat suisse de badminton. M. Montabert a parlé de sponsoring, mais il ne nous a jamais expliqué s'il a essayé au moins une fois de sponsoriser un sportif de haut niveau. Je lui ai expliqué en Commission des finances les difficultés que les sportifs de haut niveau ont à trouver des sponsors afin de participer à différentes manifestations. Je vous donne un exemple, afin qu'Anita Protti puisse participer au championnat d'Europe des 400 m, j'ai aidé à la recherche de fonds et elle a été championne d'Europe et je suis content mais je peux vous dire que la difficulté est énorme. Alors M. Montabert, venez ici, expliquez qu'il faut faire du sponsoring mais allé le faire et vous verrez que le montant de CHF 2'000.- n'est pas élevé par rapport au

nombre de jeunes athlètes à Renens, qui sont des champions dans le domaine, par exemple de la plongée, nous en avons plusieurs, du ping-pong, il y en a énormément. Nous avons plusieurs équipes de football, une équipe de basket en 2^{ème} ligue et des différentes sociétés sportives. Nous savons qu'un court de tennis c'est CHF 30.- l'heure, un court de badminton c'est CHF 28.- et nous sommes dans une Commune de l'Ouest Vaudois avec des parents qui n'ont pas toujours les possibilités financières pour pouvoir investir.

*Alors je vous ai expliqué, je suis venu pour vous expliquer, vous avez voulu garder votre amendement, mais allez aider ces jeunes et si vous y arrivez c'est tant mieux, venez nous expliquer et dites, moi j'ai réussi à obtenir plus que les CHF 2'000.- que vous proposez et comme cela je vous dirai Bravo, nous pouvons éliminer de poste du budget.
Merci de votre attention.*

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote les amendements déposés.

Amendement N° 6 (page 48a) concernant le compte 5100.3653.09 "Subventions diverses", réduction de CHF 9'000.- pour un nouveau montant de CHF 9'000.-.

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Amendement N° 7 (page 48a) concernant le compte 5100.3653.11 "Subventions commission culturelle", réduction de CHF 6'000.- pour un nouveau montant de CHF 12'000.-

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Amendement N° 8 (page 48a) concernant le compte 5100.3653.12 "Subventions aux sociétés", réduction de CHF 5'000.- pour un nouveau montant de CHF 45'000.- sont priés de le manifester en levant la main.

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Amendement N° 9 (page 48a) concernant le compte 5100.3653.14 "Subventions à l'association Renens Carrefour du Monde", réduction de CHF 12'000.- pour un nouveau montant de CHF 23'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 10 (page 48a) concernant le compte 5100.3653.15 "Subventions à la bibliothèque Globlivres", réduction de CHF 12'000.- pour un nouveau montant de CHF 20'000.-.

C'est à une très large majorité l'amendement est refusé.

Amendement N° 11 (page 48a) concernant le compte 5100.3653.16 "Soutien projet Autre Musée", réduction de CHF 20'000.- pour un nouveau montant de CHF 0.-.

C'est à une très bonne majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 12 (page 49a) concernant le compte 5110.3101 "Imprimés", réduction de CHF 5'000.- pour un nouveau montant de CHF 8'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 13 (page 49a) concernant le compte 5110.3102 "Annonces, affichage", réduction de CHF 700.- pour un nouveau montant de CHF 2'800.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 14 (page 49a) concernant le compte 5110.3189 "Honoraires, cachets et prestations de tiers", réduction de CHF 2'900.- pour un nouveau montant de CHF 11'600.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 15 (page 49a) concernant le compte 5115.3101 "Imprimés", réduction de CHF 26'000.- pour un nouveau montant de CHF 13'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 16 (page 50a) concernant le compte 5180.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 1'500.- pour un nouveau montant de CHF 1'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 17 (page 50a) concernant le compte 5180.3102.01 "Achat de livres", réduction de CHF 15'000.- pour un nouveau montant de CHF 15'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 18 (page 58a) concernant le compte 5500.3653.08 "Subventions diverses", réduction de CHF 1'000.- pour un nouveau montant de CHF 1'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

- Sécurité publique – Informatique- population: page 59a à 63b

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité publique – Informatique- population

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

La sécurité publique concerne la population de Renens au premier chef, ce qui ne doit pas empêcher l'exercice d'une certaine vigilance pour éviter la dérive des dépenses.

Constatant que le budget du compte 6000.3101 "Imprimés et fournitures de bureau" est en augmentation de 76% par rapport au comptes 2011, nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant de CHF 4'500.-, en ligne avec les dépenses passées.

Maintenant, observons l'Observatoire de la sécurité, compte 6100.3651. Les dépenses de l'Observatoire de la sécurité sont plus que triplées par rapport aux comptes 2011 alors même que la population de Renens n'a jamais approuvé une telle mesure, en scrutin populaire, à l'inverse de la pose de caméras que l'on attend encore. Nous rejetons donc cette hausse totalement exagérée, et proposons de ramener ce budget 2013 à un montant de CHF 17'500.- montant qui constitue encore une amélioration par rapport aux sommes effectivement dépensées en 2011!

Sur le budget du compte 6150.3101 "Imprimés et fournitures de bureau" nous constatons une augmentation de 14% par rapport au compte 2011, nous refusons cette hausse, et proposons de ramener le montant à CHF 3'500.-.

Même chose pour le budget du compte 6200.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", que nous proposons de diminuer quelque peu à CHF 3'500.-.

Finalement, le budget du compte 6900.3111 "Achat de matériel et logiciels" nous donne à penser, au vu des explications fournies par les services concernés, qu'il y a matière à des économies tant en termes de licences de logiciel que de renouvellement du parc informatique, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 100'000.-.

- **Mme Nathalie Kocher, Les Verts**

Voilà que l'UDC propose de diminuer les sommes allouées à l'Observatoire de la Sécurité. Je ne dois avoir rien compris, il me semble que l'UDC avait pour cheval de bataille la sécurité et la lutte contre l'insécurité à Renens. Croire que seules les caméras pourront résoudre tous les problèmes est une pure utopie. La sécurité est un savant mélange de 1/3 de prévention, 1/3 d'intervention et 1/3 de répression. Sans ces trois ingrédients, aucune politique intelligente et efficace en matière de sécurité ne peut être menée. Cet Observatoire de la Sécurité est donc absolument nécessaire pour la pleine réussite de la stratégie menée contre l'insécurité et la garantie de la sécurité de tous. C'est donc pour toutes ces raisons que je vous invite à rejeter l'amendement proposé par l'UDC.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

En ce qui concerne le compte 6000.3101 "Imprimés et fournitures de bureau". Cette augmentation concernant les cartes pour les lotos; il y a eu une forte augmentation sur ces fournitures de cartes de loto. Alors, bien sûr, nous pouvons les supprimer et comme cela il n'y aura plus de lotos, mais je ne crois pas que cela soit le but.

Concernant le compte N° 6100.3651 "Observatoire de la Sécurité". J'aimerais quand même rappeler que l'Observatoire de la Sécurité fonctionne depuis le mois de septembre 2011 donc

à peine plus qu'une année de vécu. Et je vous rappellerai quand même, qu'en son temps, le Conseil communal avait voté une enveloppe de CHF 50'000.-. Pour des questions d'économie, et en étant raisonnables, nous avons budgété CHF 35'000.- et non CHF 50'000.- cette année. Je vous rappelle qu'en moins d'une année, nous avons fait quand même plusieurs séances de l'Observatoire, organisés deux forums et ces deux forums ont eu du succès. Je crois qu'il y a un excellent travail qui se fait à cet Observatoire et pour preuve, quand même, ce film qui a été fait sur la Place du Marché.

Je ne reviendrai pas sur les deux points suivants, comptes 6150.3101 et 6200.3101, ces montants étant assez petits.

Compte 6900.3111 "Achat de matériel et logiciels", alors ici je fais le commentaire suivant. C'est clair que nous devons faire des acquisitions de disques, des acquisitions de téléphone, de caisses enregistreuses avec des logiciels. Aujourd'hui les personnes venant à la Commune afin de payer un émolument aimeraient bien pouvoir payer avec une carte de crédit, ce qui fait que nous sommes obligés de changer certains matériels et puis vous savez qu'il faut aussi aller avec son temps et que l'informatique coûte toujours de plus en plus cher. Je vous remercie.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

C'est au sujet de l'Observatoire de la Sécurité, M. Montabert dit qu'il a accepté une augmentation mais moins forte que ce que la Municipalité nous propose, c'est faux. Ce qu'il nous propose, c'est réellement une diminution, car cet Observatoire de la Sécurité a commencé, comme M. Golaz l'a mentionné, en septembre 2011. Alors 4 mois en 2011, c'était CHF 9'184.-, pour 12 mois, en 2013 M. Montabert, nous propose seulement CHF 17'500.-, c'est donc une diminution, il faut appeler les choses par leur nom.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote les amendements déposés.

Amendement N° 19 (page 59a) concernant le compte 6000.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 3'500.- pour un nouveau montant de CHF 4'500.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 20 (page 60a) concernant concerne le compte 6100.3651 "Observatoire de la sécurité", réduction de CHF 17'500.- pour un nouveau montant de CHF 17'500.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 21 (page 61a) concernant le compte 6150.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 500.- pour un nouveau montant de CHF 3'500.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 22 (page 62a) concernant le compte 6200.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 500.- pour un nouveau montant de CHF 3'500.-

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 23 (page 63a) concernant le compte 6900.3111 "Achat de matériel et de logiciels", réduction de CHF 50'000.- pour un nouveau montant de CHF 100'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

- Sécurité sociale: page 64a à 77b

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité sociale

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

L'essentiel du budget du dicastère de la Sécurité Sociale est lié à des obligations légales échappant au contrôle de ce Conseil Communal. Nous pensons néanmoins que des économies sont largement possibles pour le reste, ne serait-ce qu'en rejetant de nombreuses hausses de budget lié aux subventions d'associations, voire en baissant ces dernières. Une association utile devrait compter sur la solidarité de ses propres membres et sa capacité à susciter des donations, pas sur la collectivité.

Mais commençons par notre compte par nature favori, les Imprimés et fournitures! Le budget du compte 7000.3101 "Imprimés et fournitures de bureau" est en augmentation de 12% par rapport au comptes 2011. On a vu pire, mais nous proposons tout de même de ramener ce montant à CHF 7'000.-.

De nombreuses autres dépenses ont trait à l'achat de matériel et de jouets. Celles-ci pourraient être avantageusement réduites simplement en se procurant des jouets moins chers, les mêmes que des parents normaux achètent à leurs enfants s'il leur reste quelque chose après le passage des impôts...

Sur le compte 7110.3113 "Achat de matériel et de jouets", constatant une augmentation de 11% par rapport aux comptes 2011, nous proposons de ramener la somme à CHF 10'000.-, ce qui devrait être suffisant pour de bons jouets.

Même chose pour le compte 7112.3113 "Achat de matériel et de jouets", en augmentation cette fois-ci de 54% par rapport au comptes 2011. Nous proposons de ramener ce montant à CHF 9'500.-.

Pour le compte 7114.3113 "Achat de matériel et de jouets", le montant fait plus que doubler par rapport aux comptes 2011. Même si nous savons que tout ceci est lié à l'évolution du nombre d'enfants gardés, nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant raisonnable de CHF 900.-.

Revenons-en aux Imprimés et fournitures de bureau, on a failli les oublier! Constatant que le budget du compte 7154.3101 "Imprimés et fournitures de bureau" est multiplié par deux, voire plus, par rapport au comptes 2011, nous refusons cette hausse, et proposons de ramener cette ligne budgétaire à un montant de CHF 800.-.

Vient ensuite le compte 7300.3655.01 "Subvention intégration des Etrangers". Ce compte est en augmentation de 77% par rapport aux comptes 2011, sans rapport je crois avec la

proportion du nombre d'étrangers à Renens. Aussi proposons-nous de ramener ce montant à CHF 9'000.-, en ligne avec les comptes 2011.

Le budget du compte 7300.3655.02 "Subvention organismes cours de langue" explose quant à lui. Il est en augmentation de 155% par rapport aux comptes 2011. Nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant de CHF 26'000.-.

Le budget du compte 7600.3655.03 "Subvention à l'association Quart-Monde" n'est pas en augmentation, mais nous pensons qu'il y a là matière à des économies, aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 50'000.- annuels, ce qui devrait suffire à quelques beaux projets à n'en pas douter, tout en laissant quelque menue monnaie dans la poche des habitants de notre Commune.

Constatant que le budget du compte 7600.3655.05 "Subvention organismes coopération et développement" est en augmentation de 33% par rapport au comptes 2011, nous refusons cette hausse, et proposons de le ramener à un montant raisonnable de CHF 15'000.-, c'est-à-dire le budget de l'an dernier, ni plus ni moins.

Le budget du compte 7650.3665.05 "Subventions au Défi" n'est pas en augmentation, mais nous pensons que le vrai défi serait d'arriver à faire mieux avec moins, comme les Renanais y sont obligés tous les jours, notamment à cause de la fiscalité! Aussi proposons-nous de réduire ce montant à CHF 7'000.-.

Finalement, constatant que le budget du compte 7600.3659 "Dons et aides à diverses œuvres" de charité a augmenté de 150% par rapport au compte 2011, nous proposons de le ramener à un montant de CHF 400.-, c'est-à-dire, comme par le passé. Merci.

- **Mme Nathalie Kocher, Les Verts**

Mon intervention va couvrir divers amendements, notamment ceux concernant les comptes 7300.3655.01, 7300.3655.02, 7636.5503, 7650.3655.05 relatifs aux associations.

Comme le veut notre règlement du Conseil communal, je vous annonce mes intérêts; je suis employée au sein de l'Association des Familles du Quart Monde à Renens. Mon intervention n'a pas pour but de défendre cette association plus qu'une autre, mais de souligner et d'attirer votre attention sur les actions remarquables de toutes nos associations renanaises.

En effet, dans ces entités de nombreux bénévoles se donnent sans compter et qui, au travers de leur engagement volontaire et citoyen, contribuent au mieux vivre ensemble de nos habitants en cultivant des valeurs pour le maintien d'une cohésion sociale responsable. L'utilité des associations qui n'ont pas pour but et vocation de distribuer de l'argent mais d'œuvrer à l'anticipation de problème, à la complémentarité avec les services sociaux existants et de lutter pour la dignité n'est plus à démontrer. Ce n'est d'ailleurs, pas pour rien, que l'on dit "chaque sous versé dans une association est multiplié par 3 de par le travail qui y est réalisé". Chaque entité qui a la chance de recevoir une subvention a parfaitement conscience que l'argent reçu est précieux. Elles ont à cœur de ne pas dilapider ces fonds à tort et à travers. Supprimer ou diminuer des subventions peut remettre très sérieusement en question leur fonctionnement, les aides à porter, mais surtout reporter et faire supporter aux collectivités publics le travail qui ne pourrait plus être accompli au travers d'elles, ce qui au final coûterait bien plus cher que les subventions accordées. C'est donc pour toutes ces raisons, que je vous invite, à nouveau, à refuser les amendements proposés par l'UDC. Merci.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Je ne rajouterai pas trop aux propos tenus par Mme Kocher. Effectivement, par exemple, l'Association des Familles du Quart-Monde fait un très beau travail à Renens, est utile et nécessaire à un grand nombre de familles en précarité ou qui sont dans la misère et elle a bien besoin du montant que nous avons prévu au budget 2013, qui d'ailleurs n'est pas en augmentation par rapport à cette année, pour fonctionner.

Concernant le compte 7300.3655.01 "Subventions intégration des étrangers", il y a effectivement un projet qui s'est rajouté par rapport à celui de l'année passée, c'est le projet qui est donné par l'Association Osons le Livre et qui permet des lectures parents/enfants sur la Place du Marché. C'est un projet qui avait été fait cette année dans le cadre de l'Observatoire de la Sécurité, qui est repris dans ce compte. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que pour ce compte et aussi pour certains projets d'activités d'intégration, nous avons une participation financière de la Confédération, de l'ODM et aussi du Canton et que ces participations viennent en contrepartie de certaines augmentations que nous proposons. Ainsi, si vous regardez le compte 7300.4515 "Participations fédérale et cantonale", entre 2011 et le budget 2013, vous verrez qu'il a doublé pour passer d'environ CHF 10'000.- à CHF 20'000.- et ce sont des contreparties à certains projets que nous avons introduits. Donc l'augmentation du compte 7300.3655.01, ne représente au global, finalement pas de dépenses supplémentaires au budget.

Pour ce qui est du compte "Subventions organismes cours de langues", je fais un raisonnement qui est un peu du même ordre. Dans ce compte, il y a CHF 15'200.- qui représente le loyer du bâtiment communal à la Rue de l'Avenir 6, qui était occupé jusqu'en 2011 par les services de la Commune. Il est maintenant loué aux associations Français en Jeu et Lire et Ecrire. Le montant de CHF 15'200.- n'est pas versé aux associations mais c'est une imputation interne qui revient au service Bâtiment et Gérance. Avant, ce montant était inexistant parce que nous ne louions pas ce local. Dans ce compte figure également maintenant une subvention à Lire et Ecrire de CHF 12'000.- qui figurait jusqu'en 2011 dans le compte 7600.3655.04 "Subventions diverses" et ce dernier compte a baissé d'un montant équivalant entre 2011 et 2013. Finalement, il n'y a donc pas d'augmentation Monsieur Montabert. Le montant de CHF 12'000.- pour Lire et Ecrire qui se retrouvait dans "Subventions diverses" a simplement passé dans le compte "Subventions organismes cours de langue" par souci de cohérence puisque ce compte regroupe, notamment, tous les cours de langue donnés par Français en Jeu, Lire et Ecrire et Franc-Parler.

Au niveau de l'abaissement proposé pour la Coopération, il faut préciser que nous suivons là les indications et les vœux de la FEDEVACO qui aimerait que chaque commune de ce canton verse CHF 2.- par habitant pour ses aides internationales. A Renens, nous avons passé de CHF 0,75 par habitant en 2011 à CHF 1.- par habitant en 2012 déjà, c'est-à-dire environ CHF 20'000.- pour soutenir trois projets, dont un au Népal, un au Nicaragua et le dernier Peace Brigades International et nous pensons que nous pouvons, au niveau de Renens, mettre CHF 1.- par habitant pour soutenir ce genre de projet de coopération.

Quant au Défi, je n'apprécie pas trop votre jugement. Le Défi c'est une permanence chômage à Bussigny qui est financé par l'ensemble de l'Ouest lausannois, selon une clé de répartition au prorata des usagers des différentes communes. En 2011, ce n'était pas le cas, nous avions des subventions diverses qui venaient des différentes communes, Bussigny principalement. Depuis cette année et l'année prochaine également nous avons décidé de le subventionner

dans le cadre d'un programme de tout l'Ouest lausannois, comme d'ailleurs aussi la permanence chômage de l'EFRE, au prorata des différents usagers des différentes communes. C'est pour cela que le montant a augmenté pour tenir compte de cette règle que nous nous sommes fixés dans l'Ouest lausannois.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote les amendements déposés.

Amendement N° 24 (page 64a) concernant le compte 7000.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 1'000.- pour un nouveau montant de CHF 7'000.-

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 25 (page 66a) concernant le compte 7110.3113 "Achat de matériel et de jouets", réduction de CHF 1'000.- pour un nouveau montant de CHF 10'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 26 (page 68a) concernant le compte 7112.3113 "Achat de matériel et de jouets", réduction de CHF 5'500.- pour un nouveau montant de CHF 9'500.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 27 (page 70a) concernant le compte 7114.3113 "Achat de matériel et de jouets", réduction de CHF 900.- pour un nouveau montant de CHF 900.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 28 (page 72a) concernant le compte 7154.3101 "Imprimés et fournitures de bureau", réduction de CHF 1'200.- pour un nouveau montant de CHF 800.-

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 29 (page 75a) concernant le compte 7300.3655.01 "Subventions intégration des étrangers", réduction de CHF 7'000.- pour un nouveau montant de CHF 9'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 30 (page 75a) concernant le compte 7300.3655.02 "Subventions organisme cours de langue", réduction de CHF 39'600.- pour un nouveau montant de CHF 26'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 31 (page 76a) concernant le compte 7600.3655.03 "Subventions à l'association Quart Monde", réduction de CHF 22'000.- pour un nouveau montant de CHF 50'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 32 (page 76a) concernant le compte 7600.3655.05 "Subventions organisme coopération et développement", réduction de CHF 5'000.- pour un nouveau montant de CHF 15'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 33 (page 77a) concernant le compte 7650.3665.05 "Subventions Défi", réduction de CHF 7'000.- pour un nouveau montant de CHF 7'000.-.

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

Amendement N° 34 (page 76a) concernant le compte 7600.3659 "Dons et aides à diverses œuvres", réduction de CHF 600.- pour un nouveau montant de CHF 400.-

C'est à une très large majorité que l'amendement est refusé.

- Budget de la commission intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2013

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le budget Mèbre-Sorge

La discussion n'est pas demandée

- Budget de la commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2013.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le budget de la STEP

La discussion n'est pas demandée

Mme la Présidente ouvre une dernière fois la discussion sur les budgets 2013 de manière générale.

• **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Renens arrive aujourd'hui à une limite, et dès qu'elle sera franchie nous aborderons la spirale de l'endettement.

La Municipalité nous propose aujourd'hui un budget fortement déficitaire avec, c'est vrai, une très faible marge d'autofinancement. Mais les chiffres sont clairs : depuis 2010, cette marge baisse chaque année de 1.5 millions et le budget 2013 n'apporte strictement aucun indicateur qui permettrait d'imaginer d'avoir encore une marge positive l'année prochaine.

Nous puissions donc actuellement dans nos réserves afin de garder artificiellement cette marge au-dessus de zéro. Mais ces réserves ne sont pas sans fin et les excédents de charges s'envolent :

- 0.21 Mio dans les comptes 2011
- 1,7 Mio dans les budgets 2012
- 3,9 Mio dans les budgets 2013

C'en est presque une constante. Et de grands chantiers urbanistiques et scolaires soutenus par notre groupe s'annoncent.

Si le PLR valide effectivement les projets liés au PALM ou le site scolaire du Censuy, nous ne validons en aucun cas une augmentation des impôts. Or, si la municipalité veut continuer sur son train de vie actuel, et c'est qu'elle confirme d'ailleurs très clairement en page 18 du préambule, c'est logiquement ce qu'il va arriver et cette augmentation sera certainement très élevée, tout simplement parce qu'il n'y aura pas d'autres solutions.

Pour le PLR, il faut nettement baisser les charges et recadrer les frais de fonctionnement. Que ce soit par les amendements de l'UDC que nous venons de voir ou que ce soit par des actions que personne ne veut vraiment entendre comme le gel des embauches et des projets secondaires ou dit de loisirs (Musée), la diminution du coût des projets urbanistiques secondaires (comme les parkings vélos) ou encore des aménagements plus "light" des nouvelles places publiques (place de la gare, le futur Mall). Tout cela sans oublier d'augmenter les revenus des impôts en trouvant des solutions, comme des logements plus adaptés à une catégorie de contribuables pouvant significativement contribuer au ménage communal.

Certes, le vœu du PLR indiqué dans le rapport de la commission des finances ne rapporte qu'un peu plus de CHF 100'000.- à la commune, mais ça représente tout de même une augmentation de 60 % de cette fameuse marge d'autofinancement que la gauche claironne à tout va et qui ne représente finalement que 2 cafés par habitant.

Il faut aller encore plus loin, beaucoup plus loin, et très nettement annoncer un changement de la politique dépensière de notre Municipalité et prévoir déjà pour 2014 certainement un plan de redressement financier pour les années à venir.

Mesdames et Messieurs, accepter ce budget revient, en définitive, à continuer de reporter sur les générations suivantes le soin de rétablir des finances communales saines et surtout de leur imposer, à eux, ces générations futures, des coupes budgétaires, des baisses de prestations importantes ou des augmentations massives d'impôts, bien supérieures à ce que nous devons faire aujourd'hui.

Ceci est tout simplement inacceptable pour le PLR et pour toutes les familles concernées par l'avenir des enfants de Renens.

La gauche demande des économies sur tout : les déchets, l'énergie, les déplacements individuels, le tourisme et la liste est encore longue, mais bizarrement, on ne parle jamais des deniers publics, à croire qu'ils sont eux inépuisables. Mais il ne faut pas se leurrer, l'avenir n'est pas rose et il ne faut pas croire que les revenus vont augmenter comme ça pour une simple logique cyclique et surtout hypothétique.

Ce n'est pas une fois que nous aurons commencé à emprunter pour notre ménage courant, donc pour le simple paiement des frais et des salaires, et que nous serons entrés dans cette spirale qu'il faudra se remettre en question. C'était hier qu'il fallait y penser, mais son application, c'est aujourd'hui et c'est urgent !

Vous l'aurez compris, c'est à vous, chers collègues, de prendre vos responsabilités. De vous baser moins sur le fardeau des factures que nous inflige le canton que sur une vision constructive de l'avenir, faite notamment de projets à tailles humaines et attendus des habitants de Renens, le tout dans un contexte qui voit également, pour une majeure partie de la population, son pouvoir d'achat stagner, voir même diminuer.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous invite à refuser le budget qui vous est présenté ce soir.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Chers et chères collègues,

Tout-à-l'heure, le conseiller communal Stéphane Montabert a posé une question relative à la confidentialité dans la Commission des finances en se demandant comment est-ce qu'il était possible que l'on puisse savoir quelque chose qui s'était passé dans cette Commission, à savoir que le groupe UDC n'ait pas posé de question lors des cinq séances qui avaient trait aux différents dicastères. Alors, il m'arrive également de perdre un petit peu la mémoire, je pars du principe que vous avez lu le rapport de minorité. En bas de la première page c'est marqué, j'imagine que vous avez également entendu M. Vincent Keller lire son rapport de minorité et que vous avez oublié qu'il l'a cité, il n'y a pas de délation, il y a une simple lecture du rapport de minorité. Donc avant de poser certaine question, peut-être qu'il faut juste se remémorer certaine chose. Merci.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Ce soir, pour une fois, nous aurons pu assister à une présentation de la politique générale du groupe UDC, ce qui me fait plaisir car cela permettra au moins à la population de connaître où ce parti à l'attention de couper au sein de notre Commune et cela permettra aussi aux gens qui croient être défendus par ce parti de juger si c'est vraiment un soutien qu'ils ont envers eux.

Ce soir, je tiens aussi à reprendre ce qui a été dit par rapport aux générations futures. Si nous sommes dans cette situation c'est que nous sommes la génération future de certaines administrations de cette Commune qui remonte à 25-30 ans qui n'ont rien fait, qui ont laissé stagner cette Commune. Je ne me souviens plus qui était, à l'époque, au pouvoir. Et nous avons dû rattraper en construction scolaire, nous avons dû rattraper dans différentes choses et oui maintenant c'est nous qui payons, nous sommes la génération future. Maintenant, nous, nous essayons de voir pour l'avenir et justement pour éviter que dans l'avenir il manque des infrastructures, nous sommes là. Au nom du groupe socialiste, je ne peux que vous proposer de soutenir le budget proposé par la Municipalité. Merci

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Sans m'étendre plus avant sur la légende des questions posées par les uns et les autres ou beaucoup de rumeurs peuvent circuler compte tenu des présences sporadiques de différents membres de la Commission des finances, je voudrais revenir sur le budget proprement dit.

M. Jean-François Clément, pour qui j'éprouve un plus profond respect, avait parfaitement raison lorsqu'il a rappelé que le budget est un choix politique. Comme le montre la séance de ce soir, la gauche majoritaire dans ce Conseil mène le bal, refusant avec obstination, et une belle unité, de réduire le moindre budget du moindre centime. Que personne ne vienne me chanter que la Ville s'effondrera dans le chaos et l'anarchie si tel ou tel montant réservé pour des imprimés ou des fournitures de bureau n'est pas augmenté comme le souhaite la Municipalité, ou si une association parmi d'autres ne reçoit "que" cinquante mille francs de subventions annuelles. Ce ne sont que quelques exemples.

Nous sommes face à une posture guidée par les intérêts partisans de la politique, en rien la recherche de l'intérêt général et encore moins celui du long terme.

En proposant des amendements comme je l'ai fait ce soir, il est facile, infiniment facile, de s'exposer à la critique et de passer pour le méchant. Mais à la fin de la journée, il y a aussi l'addition. Nous n'avons proposé qu'une modeste liste de modifications, bien en-deçà de ce qu'il faudrait, et dont le montant cumulé ne représente même pas 0,3% du budget total de la Ville. Chacun a pu voir comment ils ont été traités.

Ce qui tient lieu d'anecdote ne doit pas cacher un autre problème plus grave comme l'a brillamment relevé M. Golay.

A l'échelle de Renens nous vivons probablement ce soir un moment historique outre la fin du monde qui nous arrive dans une semaine: il s'agit du dernier budget avec une marge d'autofinancement positive. Dès l'an prochain, la Ville s'enfoncera dans le rouge, et y restera.

Alors oui, disons les choses clairement: le budget est un choix politique. Et selon moi, cette Ville ne pourra retrouver les chiffres noirs et une embellie fiscale qu'à la faveur d'un changement de majorité.

Alors qu'ils reçoivent de l'administration leurs feuilles d'impôts pour 2013, je laisse les Renanaises et les Renanais méditer là-dessus.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Cela me fait rigoler, parce que l'on nous dit que lorsqu'il y aura un changement de majorité cela ira mieux. J'aimerais juste rappeler que la majorité de gauche est venue parce que justement il y avait le fiasco complet de la droite. Elle voulait vendre Ondallaz, elle voulait supprimer tout et c'est là que la majorité de gauche est venue. Et nous avons eu la démission du Municipal des finances qui était de droite, son boursier en même temps. Donc c'était le fiasco complet, c'est là que la majorité de gauche est venue et puis nous ne sommes toujours pas en faillite.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs, Chers collègues,*

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les arguments présentés par M. Montabert mais, personnellement et franchement, je n'en ai trouvé aucun valables. Ce n'est pas par idéologie que nous avons refusé, c'est parce que vos arguments et où vous voulez couper justement, ce n'est pas possible, justement parce que vous voulez couper dans la sécurité publique, dans la

sécurité sociale, dans ces associations qui, comme déjà dit précédemment, travaillent dans la grande majorité comme bénévoles et dont bénéficie la grande majorité des étrangers qui habitent ici, comme vous et comme moi. De votre côté je pense que vous n'avez pas eu besoin de bénéficier de ces cours de langues étant arrivé dans un canton où la langue utilisée est la même que la vôtre. Par contre, il y a d'autres personnes qui ne parlent pas la même langue que vous et qui ont besoin de ces cours pour s'intégrer, pour ne pas être traités, comme vous, votre parti les traitent: de moutons noirs, parce qu'ils disent qu'ils ne peuvent pas s'intégrer. Il y a beaucoup de gens qui n'ont tout simplement pas les moyens pour s'intégrer. Et il faut se rappeler aussi qu'une ville qui est capable d'intégrer ces gens doit mettre les moyens. Je suis conscient que la Ville doit aussi demander à ces personnes étrangères de s'intégrer, mais une ville responsable doit aussi donner les moyens pour intégrer ces personnes. Il ne faut pas seulement demander, il faut aussi donner les moyens.

Vous voulez aussi couper dans la Sécurité publique, vous voulez couper dans le financement de l'Observatoire de la Sécurité et vous êtes simplement canalisé pour poser des caméras. Non M. Montabert, cela ne va pas résoudre les problèmes, il faut chercher la base au problème et là nous trouverons vraiment la solution. Et quand j'entends aussi parler de parents normaux, vous traitez ou maltraitez une certaine quantité de parents Monsieur. Moi je peux aussi acheter de nouveaux jouets, ce n'est pas forcément parce que c'est un luxe mais parce que je me permets aussi, comme vous je pense, de donner un petit cadeau pour Noël et ce n'est pas parce que nous sommes des anormaux que nous allons acheter ce type de jouets.

Pour terminer, j'aimerais dire que c'est vrai qu'il y a beaucoup d'investissements qui ont été faits et qui se feront dans la Commune de Renens et que je vous soutiendrai volontiers lorsque vous aurez demandé le soutien, soit au Canton, soit à la Confédération pour des projets comme le train, comme la gare. Tous ces projets pour lesquels nous pourrions demander plus de subventions soit à la Confédération, soit au Canton. Je vous rappelle que la Confédération, et votre parti en tête, veut acheter des avions de combats pour des milliards à la place de financer justement ces projets qui tiennent ici à cœur des Renanais. Voilà M. Montabert, quand vous irez demander là-bas, nous vous soutiendrons, soit la gauche, soit la droite, je vous l'assure que nous pourrons vous soutenir.

Voilà ce que je voulais dire ce soir. Merci.

- **M. Michele Scala, PS**

J'aimerais dire tout d'abord que M. Montabert a parfaitement le droit de déposer des amendements et que c'est à nous de faire le bon choix. Et je crois que nous l'avons fait, nous avons voté selon notre conscience et notre âme. Par contre, tenir un discours politique tel que je l'ai entendu tout-à-l'heure, cela me paraît complètement déplacé. Dire que cette Ville va tomber en ruine d'ici peu est un discours que j'entends depuis que je suis au Conseil, et là cela fait bientôt huit ans. A chaque fois, soit l'un, soit l'autre va donc nous dire le même discours. On pourrait les ressortir ces discours, je crois que l'on pourrait même le ressortir du dernier PV et nous le donner tel quel. Alors si, par contre, la droite veut se servir du micro et de la télévision pour vendre sa politique et bien c'est autre chose. Mais les gens et les Renanais sont assez intelligents pour comprendre que vous ne nous vendez que du vent.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Ma question est simple. Je m'adresse à la Municipalité et lui demande si elle est satisfaite du budget qu'elle a donné au Conseil communal et s'il y avait encore quelque chose à faire ou s'il n'y avait strictement plus rien à faire? Ma question est toute simple, il y a eu des grands débats, il y a eu des amendements, on a critiqué, nous avons tous pu discuter, mais est-ce que dans le budget il y a encore quelque chose qui peut être fait ou bien est-ce que l'ensemble de la Municipalité est satisfaite avec les chiffres qu'elle nous a présentés?

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Il a été dit beaucoup de chose. Tout d'abord, j'aimerais vous dire qu'effectivement, le service des finances, comme l'ensemble de mes collègues sommes préoccupés par la difficulté de l'enjeu qui est le nôtre actuellement. Les besoins sont réels, je crois que personne ici ne peut contester que nous faisons face à des besoins essentiels de la population qui affecte la formation, l'enseignement, l'éducation, le vivre-ensemble, qui touchent des personnes à tous les âges de la vie, nous parlons de l'enfance et d'intégration, nous parlons aussi de nos aînés lorsque l'on dit trop d'impôts, la fiscalité. Derrière la facture sociale, par exemple, ce que nous appelons communément la facture sociale, c'est juste, ce sont quelques subventions à des personnes qui travaillent à 100% mais qui reçoivent un salaire trop faible pour pouvoir s'acquitter d'un logement, d'assurance maladie et là il y a une part de subventions qui vient en appoint. La facture sociale, c'est aussi les montants que nous allouons à nos aînés, à ceux qui ont construit le pays et qui maintenant vivent en EMS mais qui n'ont pas l'argent requis pour payer, notamment, les coûts d'un hébergement. C'est tout cela effectivement, alors oui nous sommes préoccupés. La marge d'autofinancement, nous l'avons dit est largement insuffisante eu égard aux travaux de rattrapage indispensables que nous devons faire et aux prestations que la population nous demandent. Et c'est là qu'il y a aussi un débat qui entre en jeu, c'est celui de la fiscalité. Certains se gaussent en disant que la fiscalité dépouille tout le monde. Non, la fiscalité reste le meilleur instrument de répartition des richesses. Pour 41h30, dans ce pays, certaines personnes ne gagnent pas de quoi vivre, et d'autres pour ces mêmes heures font fortune. Au travers de l'impôt, cela permet de remettre un peu plus d'équité. C'est la solidarité, c'est l'équité. Et je pense effectivement qu'il y a parfois des mesures qui ont été prises, notamment, vous avez vu, la réduction des impôts des personnes morales prive une collectivité comme la nôtre de 1/100^{ème} de ses revenus. Cela n'est pas anodin. Donc nous sommes très préoccupés. Nous avons aussi une chance énorme et c'est là où j'aimerais saluer deux mécanismes, c'est de dire qu'avec de faibles montants les sociétés sportives, associatives et culturelles animent notre Ville et la font vivre avec un niveau qui est reconnu par de nombreuses personnes. Je dirais que ces montants alloués sont faibles eu égard des bilans finaux qu'ils nous apportent. Il y a un effet multiplicateur, un effet de levier qui est considérable. Vouloir leur retirer quelques francs c'est se priver, nous tous, de moments pour lesquels nous aimons bien parfois venir au micro pour souligner combien ils ont été conviviaux, importants, combien ils favorisent le vivre ensemble et combien nous aimerions qu'ils soient plus fréquents. Là, oui toujours nous sommes préoccupés. Dire aussi que le service des finances travaille avec un professionnalisme et une rigueur énorme pour qu , tant

que faire se peut, nous atténuons les dépenses que nous avons et pour, par ailleurs, trouver d'autres sources de financement.

Nous pouvons nous comparer à d'autres mais nous avons des ressources qui sont réellement plus faibles que d'autres villes de taille comparable. En termes d'impôt par habitant, nous avons parfois une puissance de 3 à 4 fois inférieure, alors oui, nous passons un cap difficile, nous le savons mais le budget qui est présenté là, Mme Joliat, est un budget qui est soutenu par l'ensemble de la Municipalité. Je crois qu'il vous a été dit combien nous avons recherché des économies, combien nous avons aussi travaillé collectivement pour y arriver, ce soir nous avons eu un débat, vous l'avez vu, où chacun a pu défendre avec beaucoup de sérénité, face à des attaques des fois un peu difficiles le budget qu'il proposait et je continue à vous dire que je pense, en tant que municipal des finances, que ce passage délicat ne peut pas être différé. Différer certains engagement qui apparaissent maintenant, comme tous les investissements autour du collège et de la gare, c'est juste rendre encore plus difficile l'opération future de mise à niveau des prestations, des infrastructures et des finances et nous allons nous attaquer à cela et je ne prédis pas qu'en 2014, comme certains le font, par passéisme et manque d'action, le budget soit forcément catastrophique mais c'est préoccupant, c'est vrai. Par contre, je vous engage à nous accompagner dans ce développement des prestations avec ce risque qui est là mais que nous entendons défendre ce soir.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

En complément, j'aimerais d'abord, au nom de la Municipalité, vous remercier, vous Mme la Présidente, mais remercier aussi tout le Conseil pour la qualité du débat. Nous avons eu un débat qui était long. Je crois que ce débat a permis que soit traité avec respect les amendements qui étaient proposés par une minorité du Conseil. Ils ont été effectivement traités avec sérieux et je crois qu'il faut le relever.

Dans la discussion d'entrée de matière, il a été question de "décisions prises en coulisse". J'aimerais dire qu'il n'y a pas de décisions prises en coulisse. Il y a des organes élus, des conseillers communaux, il y a des partis, il y a des commissions, il y a une Municipalité et tous ces organes ont travaillé, discutés. Il y a eu des rapports de minorité, de majorité, les conseillers communaux ont pris leurs décisions en toute connaissance de cause. Chaque citoyen peut participer, entrer dans ces partis et même devenir conseiller communal et je crois que ce n'est pas respecter nos instances de dire qu'il y a des débats en coulisse et qu'il n'y a pas de sérieux dans ce travail.

Alors c'est vrai, Mme Joliat et M. Clément le disaient, nous avons un budget difficile, dans une période difficile. J'aimerais juste dire que nous ne sommes pas les seuls et c'est peut-être un paradoxe parce que nous sommes dans une société qui produit plus de richesse, qui produit beaucoup plus et mieux. Mais qu'il y a des politiques générales qui font que les collectivités publiques ont moins d'argent et ce sont des politiques voulues au niveau international et national, par d'autres majorités que la nôtre. Parce qu'effectivement, vous l'avez vu, l'ensemble des villes de ce Canton ont de la peine actuellement et vous avez vu aussi qu'il y a des démarches au sein des communes vaudoises pour intervenir à ce sujet auprès du Canton. Alors c'est complexe : parce qu'il y a un aspect où nous sommes, nous, solidaires avec l'entier des villes. Il faut dire que les villes ne touchent que le tiers des impôts de notre Canton. Le Canton touche les deux-tiers des impôts, les villes, les communes, en

touchent le tiers. Or, il y a toute une série de dépenses, comme la facture sociale, comme les soins à domicile où les communes doivent payer le 50% des coûts. C'est la même chose dans les programmes d'agglomération, pour lesquelles le Canton ne met parfois même pas tout-à-fait la moitié qu'il avait dit mettre au début, alors que les villes paient la moitié. . Alors le paradoxe c'est que bien sûr, certaines villes vont mieux que d'autres. M. Clément l'a dit, notre Ville est une de celle avec Yverdon, qui a le plus de difficulté par rapport au point d'impôts par habitant. D'autres villes vont mieux, mais sont aussi en difficultés parce qu'elles payent des factures sociales qu'elles jugent élevées, tout en ayant un taux d'imposition plus bas que nous et parce qu'il est toujours difficile d'augmenter les impôts. Le paradoxe, c'est que cette facture sociale élevée ne va pas à la péréquation et aux villes plus pauvres, elle sert actuellement plus à compenser les charges du Canton dans cette facture sociale, dont on a vu qu'un certain nombre de montants d'ailleurs sont des transferts de charges de la Confédération. En tout cas, il faut que vous sachiez que nous, nous sommes actifs, nous allons être très actifs dans ce débat pour défendre à la fois les villes, toutes les villes, qui ont des tâches particulières, et pour défendre aussi plus particulièrement des communes comme la nôtre, qui ont de la peine.

Il y avait dans ce débat une certaine ironie sur "les charges qui augmentaient"; j'aimerais dire aussi ici que les charges augmentent parce que la population augmente. Il y a des besoins qui augmentent, mais il y a aussi et surtout la population qui augmente. Une ville voisine, dans l'agglomération avec un taux d'impôt plus bas que nous, a engagé dix nouveaux postes, parce qu'elle en avait besoin. A Renens, nous avons engagé, parcimonieusement, après des grandes discussions, 2,4 postes. Alors c'est vrai, Renens a toujours eu de la peine au vu de la structure de sa population. Ceci dit, c'est quand même cette population qui a travaillé dans nos usines, qui a fait les "Trente Glorieuses" et qui a fait la richesse de la Suisse dans les années cinquante. Mais Renens est plus pauvre et a toujours dû faire avec parcimonie. Comme, et cela a également été dit, dans le retard que nous connaissons dans le domaine de la petite enfance, que nous compensons depuis ces dix/quinze dernières années mais que nous avons beaucoup de peine à rattraper.

Alors simplement, Mme Joliat, oui, nous assumons ce budget. Nous pensons que c'est le meilleur budget que nous pouvons présenter maintenant. C'est vrai que nous savons que nous sommes "sur un fil", qui dépend aussi de la situation économique générale, des rentrées d'impôt. M. Clément citait l'impôt sur le capital. Nous avons vu aussi que le Conseil d'Etat s'est engagé à baisser le taux de l'impôt sur le bénéfice, tout à coup c'est CHF 500'000.- de moins pour notre Commune... C'est dans ces conditions-là que nous menons une barque communale avec des besoins de la population, avec des projets à venir et c'est vrai que nous sommes dans une période difficile. Je crois que Renens en a connu d'autres et les anciens le savent. Nous souhaitons y faire face le mieux possible et je vous engage, au nom de la Municipalité, à voter ce budget.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Roland Divorve, Président de la Commission des finances de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Oui le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les budgets 2013

1. de la Commune de Renens,
2. de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge
3. de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

PREND ACTE

du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2012 à 2016

C'est à une large majorité que les budgets 2013 sont acceptés.

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne pour son rapport ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Motions, postulats, interpellations

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Interpellation relative sur l'aide au logement

*Madame la Présidente,
Chères et chers collègues du législatif,
Mesdames et Messieurs de l'exécutif,*

Il existe, au niveau cantonal, la possibilité d'accorder une aide individuelle au logement. Cette dernière est régie par le règlement sur l'aide individuelle au logement du 5 septembre 2007, qui répond à la douce abréviation presque ferroviaire de RAIL.

Cette mesure permet d'accorder une aide financière directe aux ménages avec enfants, dont le revenu modeste ne permet pas de financer un logement adéquat, et qui ne bénéficient pas des prestations sociales (revenu d'insertion ou prestations complémentaires de l'AVS/AI).

L'aide individuelle peut être accordée pour autant que la commune du lieu de domicile participe à l'aide. Cette commune est l'autorité compétente pour son application et l'aide financière apportée par la commune est ensuite doublée par le canton. Actuellement, seules 9 communes vaudoises participent à ce programme, à savoir Gland, Lausanne, Lutry, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Vevey et Yverdon-les-Bains. J'avoue avoir été pour le moins surpris de ne pas trouver Renens dans ces neuf communes.

Je souhaite que la Municipalité puisse nous dire combien de ménages domiciliés à Renens seraient touchés par cette mesure et pourraient ainsi retrouver une charge locative plus en adéquation avec leurs moyens. Et, dès lors, nous dire également quel serait l'impact sur notre budget si ce programme venait à être mis en place à Renens.

Que l'on soit cependant très clair, politiquement parlant, sur le fond du problème : les loyers excessifs imposés par des propriétaires peu scrupuleux de ratiboiser les portemonnaies des locataires sont les premiers fautifs et il faudra trouver un jour ou l'autre le moyen d'y mettre un peu d'ordre. En attendant, la solution d'une éventuelle aide individuelle au logement permettrait de sortir certaines familles de situations financières pour le moins précaires.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Merci pour cette question. Effectivement, mon service, et en particulier l'Office du logement a étudié, il y a de cela une année, une année et demie la possibilité d'introduire l'aide au logement à Renens. Jusqu'à maintenant cette étude a été mise en suspens, je vous expliquerai plus en détails pourquoi et répondrai aux éléments que vous posez dans votre interpellation par écrit lors d'un prochain Conseil.

13. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Mme Florence Widmer, PLR**
Question relative à l'éclairage sur la Place du Marché

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Je reviens sur ma question concise du conseil de novembre à laquelle vous deviez me répondre de façon concise.

Vous êtes-vous occupés de vérifier et de savoir pour quelle raison l'éclairage public était absent durant ces derniers mois ou cette question demande-t-elle plus de temps?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Il y a eu effectivement une panne dont nous avons eu beaucoup de peine à trouver l'origine; elle est maintenant trouvée. Lorsque l'éclairage de Noël a été accroché sur les mâts, il y a dû avoir une certaine humidité qui a créé des courts-circuits. L'origine de la panne a été difficile à trouver, d'autant qu'il y avait là une corrélation entre le SIE et le service Environnement-Maintenance qui a accroché cet éclairage public. C'est une erreur de jeunesse qui n'a pas eu lieu l'année passée bien que nous ayons déjà accroché cet éclairage de fête. Mais la panne est trouvée, nous sommes assez contents, cela n'a pas été facile. Donc en principe, cela devrait fonctionner et s'il y a de nouveau des pannes, c'est qu'il y a à nouveau de l'humidité qui s'est installées et il faudra trouver un moyen d'y remédier.

Mme Florence Widmer, PLR

Merci de votre réponse Mme Maystre, mais il me semble que les décorations de Noël ont été posées durant le mois de novembre ou décembre et que cela fait depuis août/septembre qu'il n'y avait plus de lumières. Mais si le problème a été trouvé c'est une bonne nouvelle.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je reprends la balle au bond. Nous ne le savions pas. Mais en tout cas, la panne que nous avons décelée ce dernier mois, depuis votre intervention au Conseil, était liée à l'éclairage public. S'il y a eu des pannes avant, nous ne le savions malheureusement pas.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

- Remarque concernant l'intervention de M. Michele Scala en début de séance

Madame la Présidente,

J'aimerais juste revenir au débat qui a eu lieu au tout début de la séance du Conseil et à l'intervention de M. Michele Scala. Comme nos interventions sont totalement écrites au niveau des procès-verbaux, je demande à l'assemblée s'il est possible de ne pas faire figurer au PV le nom de la personne que M. Scala a cité.

Est-ce que ceci doit être voté? Est-ce que nous pouvons le faire?

Personnellement, cela me gêne car je ne l'ai pas cité, je ne connaissais pas cette personne et je trouve que c'est encore un peu plus stigmatiser si quelqu'un relit le procès-verbal après. C'est passé dans le journal, certainement, je crois sans en être sûre, mais moi, personnellement, je souhaiterais que cela ne soit pas écrit dans le procès-verbal de notre Assemblée. Je ne sais pas si Mme la Présidente veut le soumettre au vote?

Réponse de Mme la Présidente

Il y a juste un souci par rapport à la retransmission de nos débats. Alors, effectivement, je propose que le nom ne figure pas dans le procès-verbal, par contre au niveau de la retransmission, cela risque d'être difficile.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

- Remerciements

Ce n'est pas pour un nouvel amendement. Je souhaiterais, avant les divers vœux de bonnes Fêtes, remercier la Présidence pour son organisation de cette séance difficile.

Mme la Présidente

Merci M. Montabert, mais je vous remercie aussi toutes et tous pour votre collaboration.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

- Intervention relative au marché de Noël de la Ville de Renens

Je voudrais vous rappeler que ce week-end a lieu le marché de Noël de la Ville de Renens qui est vraiment très festif et, indépendamment des artisans qui sont pour la plupart de gens de Renens, il y aura à manger et à boire. Venez nombreux pour partager un moment de convivialité samedi et dimanche.

- **M. Michele Scala, PS**

- Intervention

Juste pour rassurer Mme Joliat. Je ne voudrais pas que Madame fasse des cauchemars à cause de cette intervention. J'aimerais juste dire que, au fond, je prends acte du fait qu'elle ne souhaiterait pas que cela apparaisse dans la presse et puis que je comprends son souci.

14. Vœux

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Je crois que tout le monde est pressé d'aller manger! Nous avons effectivement décidé, lors de la séance entre les présidents de groupe et de parti et la Municipalité, de marquer, avec cérémonie, discours et agape offertes par la Municipalité, la fin de l'année législative, donc la fin des autorités en juin. Pour la fin de l'année civile, il a été décidé de la faire plus légère, sans cérémonie particulière, sans discours politique, en privilégiant les repas entre les groupes et en privilégiant aussi l'ensemble des fêtes qui ont lieu dans la société civile et que vous avez dans vos familles, fêtes qui ont été nommées.

Donc j'aimerais simplement, au nom de la Municipalité, vous adresser, à l'ensemble du Bureau, aux conseillers communaux, à la presse, aux spectateurs sur la tribune et à la télévision, nos meilleurs vœux de fin d'année pour se reposer, se faire du bien, se nourrir à tout niveau, peut-être aussi culturellement et pas seulement de nourriture et de boisson, même si cela fait partie de la période, et nos vœux pour revenir plein d'énergie pour la nouvelle année avec les nombreux projets qui s'annoncent !

Merci Mme la Présidente et avant de vous donner la parole, je dois annoncer un petit cadeau qui vous est destiné : à vous M. Dupuis !

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Mme la Présidente, nous apprécions beaucoup votre façon de mener les débats avec grande habileté depuis le début de cet automne. D'autre part, dans les forêts de Bottens, vous avez également montré une grande habileté à la tronçonneuse aussi lors de la coupe de ce magnifique sapin qui est là, qui est votre sapin. Comme la tradition le veut, je vous remets votre coin qui a été coupé en un coup et je vous félicite.

- **Mme la Présidente du Conseil**

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, une excellente année 2013, remplie de Joies, Bonheur et Santé.

Votre engagement au sein de notre conseil et de notre municipalité pour notre communauté est indispensable. Je vous souhaite une suite d'année de législature remplie de débats constructifs et continuant à se passer dans le respect.

Ces vœux s'adressent également à M. François Tabanyi, notre huissier, M. Ismaël Mendelawi notre huissier suppléant, Mme Agathe Barreau secrétaire suppléante, toute l'équipe de Sonomix ainsi que M. Cardinaux de la société Maxximum en charge du son.

D'une façon plus large, je souhaite également d'excellentes Fêtes de fin d'année à tout le personnel communal qui effectue un grand travail pour le bien de toute la population renanaise à laquelle j'adresse également tous mes vœux pour la nouvelle année 2013.

Je ne résiste pas après ces 6 mois passés à la Présidence, à déposer un amendement à ces vœux. En effet, outre les vœux de circonstance, il y en a d'autres que je souhaite transmettre à un membre de cette assemblée. Au nom du conseil communal, je souhaite un joyeux anniversaire à Mme Myriam Romano-Malagrifa, municipale du dicastère Jeunesse et Sports.

*Je vous remercie pour votre attention. Je vous informe que notre prochaine séance aura lieu le **jeudi 31 janvier 2013** à 20h15.*

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers et déclare cette séance levée.

Clôture de la séance à 22h15

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet